

# Lettre des médiations

édition électronique en langue française

Numéro 1 – avril 2016

## La lettre des médiations

Dans ce numéro

### Editorial

### Dossier : LES MEDIATIONS SCOLAIRES DANS LE MONDE FRANCOPHONE

### Articles

- Etat des lieux de la médiation scolaire en France  
Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT p. 3
- Etat des lieux de la médiation scolaire en Belgique  
Joëlle TIMMERMANS p. 7
- Etat des lieux de la médiation scolaire au Québec  
Serge CHARBONNEAU p. 12

### Témoignages

- Une élève médiateur raconte....  
entretien réalisé par Christiane WICKY p. 15
- La médiation sous le Grand Cèdre  
entretien réalisé par Christiane WICKY p. 16
- Regard d'une formatrice sur la médiation par les pairs  
Christiane DURIF-VRAMBONT p. 21

### Portrait

- JOËLLE TIMMERMANS  
Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT p. 24

### Notes de lecture

- La médiation par les élèves  
Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT p. 27
- Violence et médiation à l'école et au collège  
Jean-Louis RIVAUX p. 29

### Notes bibliographiques p. 34

### Publication p. 36

La « lettre des médiations » est une lettre électronique de langue française fondée par des médiateurs et des chercheurs français avec la participation de représentants de pays francophones comme le Québec, la Belgique et la Suisse. Elle se veut indépendante de toutes les organisations de médiateurs et elle a pour vocation, à la fois d'informer et d'engager une réflexion sur la médiation et ceci dans toutes ses composantes (famille, quartier, entreprise, santé, scolaire...) et en privilégiant plus particulièrement les expériences francophones. Il ne s'agit pas d'un repli identitaire sur la francophonie, mais au contraire d'ouvrir le débat en se posant la question de savoir si le renouveau de la médiation ne traduirait pas l'émergence d'un nouveau mode de régulation sociale dans l'ensemble des pays ; il est un fait que dans notre contexte de mondialisation des échanges, la médiation est trop souvent réduite à une simple technique de gestion des conflits, que l'on pourrait transférer d'un pays à l'autre sans se soucier de l'existence de réalités socioculturelles différentes.

Dans ce contexte de globalisation, il existe de sérieux risques d'uniformisation des modèles de médiation et c'est pour cette raison que nous voudrions faire de cette **lettre des médiations**, un lieu de débats, de réflexion sur l'existence au sein du monde francophone d'un ou de modèles de médiation en insistant plus particulièrement sur la notion d'historicité des systèmes de régulation sociale, car on ne peut pas analyser la place et le rôle joué par la médiation, sans se référer au modèle de régulation sociale développé par chaque pays. Nous sommes persuadés que l'analyse du phénomène de la médiation dans chaque pays, ne peut se faire qu'à la lumière de la cohérence sociale et de la continuité historique de chaque société car la médiation au Québec n'est pas la même qu'en France ou encore au Sénégal. Mais au-delà de ces différences, il conviendrait de s'interroger sur ce que nous avons en commun par rapport à d'autres modèles comme ceux développés par les pays anglo-saxons qui dominent actuellement le monde la médiation.

Nous sommes conscients de l'ambition du projet, mais nous voudrions à travers cette lettre apporter notre contribution en espérant avoir le soutien d'un maximum d'organisations de médiateurs, de médiateurs et de toute personne s'intéressant à la médiation pour alimenter par des articles, des témoignages, des recensions d'ouvrages cette **lettre des médiations**.

Suite page 2

Suite de la page 1

---

*Elle a pour vocation, à la fois d'informer et d'engager une réflexion sur la médiation*

---

Nous avons fait le choix de publier des **numéros à thèmes**, comme le premier qui sera consacré à la médiation scolaire, pour engager un débat sur le fond à partir d'approches multiples mêlant des points de vue de chercheurs et des témoignages d'acteurs sur le terrain.

Nous avons aussi le projet d'utiliser toutes les possibilités du numérique en publiant dans la lettre électronique des articles plutôt courts qui pourront avoir des compléments ou développements sur le site dédié à la **lettre des médiations**. Pour répondre à un besoin d'information mais aussi d'échanges, nous avons aussi prévu la publication d'un blog lié à la **lettre des médiations**.

Cette **lettre des médiations** sera publiée gratuitement pour permettre à chacun d'accéder à l'information et au débat mais nous sommes à la recherche de financements qui pourront prendre la forme de cotisations, de dons, d'aides financières pour en assurer son développement et sa diffusion et nous comptons aussi sur votre aide.

Fondateurs de la **lettre des médiations** : Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT, Sheila GUYOT-SUTHERLAND, Christiane WICKY, Denis PICON, Jean-Louis RIVAUX.

[Retour au sommaire](#)



Prochain numéro

LA MEDIATION SOCIALE

Septembre 2016

# MEDIATIONS SCOLAIRES DANS LE MONDE FRANCOPHONE

## En France

Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT

La médiation scolaire commence à avoir une histoire en France, car les premières expériences remontent au début des années quatre-vingt-dix et depuis cette date on a assisté à une multiplication des initiatives, pour ne pas dire à une inflation des médiations, sous des dénominations diverses : médiations par les pairs, médiateurs éducatifs, médiateurs de la réussite scolaire... C'est pour cette raison qu'il convient aujourd'hui de dresser un état des lieux de la médiation pour tenter de cerner ce phénomène qui se décline en des pratiques, des processus, très différents des uns des autres. Cette diversité de pratiques explique que la médiation est un concept polysémique ce qui provoque des confusions conceptuelles entre ce que nous avons appelé les instances et les activités de médiation<sup>1</sup>. Le champ de la médiation scolaire n'est pas homogène et il est traversé, comme nous allons le voir, par différentes logiques les unes instrumentales, réduisant cette dernière à un mode de pacification des relations sociales, les autres plus communicationnelles, visant à permettre aux personnes de se construire comme acteurs dans la gestion de leurs conflits. Toutefois cette opposition binaire entre rationalité instrumentale et communicationnelle n'est pas toujours pertinente pour analyser les différentes formes de médiation car dans la réalité il y a souvent interpénétration des différentes logiques et il n'existe pas vraiment d'idéal-type de médiation instrumentale ou communicationnelle. Pour dépasser cette opposition, nous avons été ainsi amenés à élaborer une nouvelle typologie en distinguant les dispositifs de médiations reposant sur différents types de logique : logiques d'éducation, de communication, de gestion des conflits et enfin de sécurisation ou contrôle.

### LES MEDIATIONS LIEES AUX LOGIQUES D'EDUCATION

Les premières initiatives en matière de médiation scolaire ont été mises en place au début des années quatre-vingt-dix par des structures extérieures, le plus souvent, au

monde scolaire et relèvent de ce que nous avons appelés des « **logiques d'éducation** ». Il s'agit principalement de projets de médiation par les pairs mis en place par des organismes venant de la mouvance de la médiation comme AMELY (Association Médiation de Lyon), le CMFM (Centre de Médiation et de Formation à la Médiation),...de la mouvance non violente de gestion des conflits comme Génération Médiateurs, l'IFMAN (Institut de Formation du Mouvement pour une Alternative Non Violente)... ou encore de la mouvance scolaire avec les AOREVEN (Associations Régionales des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale)<sup>2</sup>.

Ces projets ont pour point commun même s'ils diffèrent dans les méthodes, d'être basés sur une logique éducative, c'est-à-dire l'apprentissage par les élèves des techniques de communication et de résolution des conflits. En effet, ces organisations ont investi le monde scolaire, car elles considèrent que l'école représente le lieu privilégié pour diffuser une culture de médiation ou de paix, selon les orientations des organisations initiatrices de ces projets. En effet, ces programmes ne visent pas simplement à répondre aux problèmes immédiats auxquels sont confrontés les établissements scolaires comme la violence, le vandalisme, l'absentéisme... mais ont surtout une vocation pédagogique à travers la transmission d'un nouveau mode de règlement des litiges: la médiation<sup>3</sup>.

Dans leur ensemble les projets reposent sur une logique éducative avec la sensibilisation et la formation des élèves à la médiation, non seulement pour gérer des conflits, mais aussi pour travailler sur eux-mêmes que ce soit en matière de gestions des émotions, des comportements...<sup>4</sup> Certains

2 BONAFE-SCHMITT J-P, La médiation scolaire par les élèves, Editions ESF, 2000, 211p

3 DIAZ B, LIATARD-DUCLAC B, Contre la violence et le mal-être : la médiation par les élèves, Nathan, 1998, SOUQUET M., La médiation en milieu scolaire in BONAFE-SCHMITT J-P, DAHAN J, SALZER J, SOUQUET M, VOUICHE J-P, Les médiations, la médiation, Erès-trajets, 1999

4 BONAFE-SCHMITT J-P, La médiation scolaire par les pairs : une alternative à la violence à l'école », Spirale-Revue de recherches en éducation, n°37/2006

1 BONAFE-SCHMITT J-P, « Les médiations » in MORHAIN Y., (dir.) Médiation et Lien social, Hommes et Perspectives, 1998, 198p.

organismes de formation, comme AMELY vont jusqu'à intégrer des élèves dits « à problèmes » parmi les médiateurs pour travailler avec eux sur le plan émotionnel ou comportemental. Il ressort des premières évaluations de ces projets que les résultats sont plutôt positifs que ce soit dans l'amélioration du climat scolaire que pour la pacification des relations entre élèves en conflit, sans oublier l'impact sur les médiateurs de la participation au processus de médiation<sup>5</sup>. Les évaluations soulignent aussi les difficultés pour pérenniser dans le temps ces projets qui dépendent le plus souvent de l'implication forte des chefs d'établissement et des membres de la communauté éducative<sup>6</sup>. Malgré ces résultats positifs, le développement de la médiation par les pairs au cours de ces dernières années, reste peu élevé et elle ne semble pas relever des priorités du Ministère de l'Education malgré quelques initiatives comme la publication d'une Charte de qualité de la médiation pour les pairs élaborée par la Délégation Interministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire<sup>7</sup>.

### Les médiations liées aux logiques de communication

Parallèlement à la médiation par les pairs se sont développés, à peu près à la même période, d'autres dispositifs faisant appel à des adultes et reposant sur ce que nous avons appelé des « **logiques de communication** ». A l'origine, il ne s'agit pas toujours de médiation au sens strict du terme mais de dispositifs dénommés selon les projets « femmes-relais », « parents-relais », « médiateurs socioculturels »...<sup>8</sup>. Comme son nom l'indique ces dispositifs qui ne sont pas spécifiques au monde scolaire ont été mis en place pour favoriser la communication entre les institutions (hôpitaux, HLM, école...) et les familles d'origines étrangères. A l'origine, ils ont été créés à l'initiative de collectivités locales ou d'organismes issus ou travaillant en direction des populations étrangères. Dans le cadre scolaire, la mission assignée à ces adultes relais est de jouer un rôle de médiation en facilitant la communication entre l'institution

scolaire et les familles d'origines étrangères à travers l'organisation de permanence au sein ou à l'extérieur des établissements scolaires ou sous la forme d'accompagnement des parents d'élèves lors de rencontres avec les enseignants. C'est le cas par exemple des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis ou « les femmes-relais médiatrices », selon la dénomination utilisée par Profession Banlieue aidant à la communication entre les familles et les acteurs de l'école en accompagnant les parents lors de réunions avec les enseignants à la suite des conseils de classe ou encore organisent des réunions d'information sur des questions scolaires, comme l'orientation des élèves...<sup>9</sup>

Sous l'impulsion de certaines organisations comme d'Inter Service Migrants ou Profession Banlieue, un travail de formation a été entrepris pour faire évoluer ces postes d'adultes-relais évoluant vers des fonctions de médiateurs socioculturels. Malgré ce travail de clarification entrepris autour de la notion de la médiation sociale et culturelle le gouvernement en 1999 préféra retenir la dénomination d'« adultes-relais » et développa un programme de développement de ce type de poste<sup>10</sup>. Aujourd'hui c'est l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), qui gère les 4 200 postes d'adultes relais et selon ses données la médiation scolaire représenterait 14% de l'activité de ceux-ci et chaque adulte-relais serait en relation avec une dizaine de familles par mois<sup>11</sup>.

### Les médiations liées aux logiques de gestion des conflits

Le développement de ces médiations axées sur les activités éducatives ou de communication ne doit pas nous faire oublier que la grande majorité des dispositifs de médiation en milieu scolaire sont axés sur des « **logiques de gestion des conflits** ». Si l'Etat a joué un rôle précurseur en mettant en place dès 1973 un médiateur, le Médiateur de la République, pour tenter de régler les problèmes entre les administrations et les administrés, il faudra attendre 1998 pour voir le ministère de l'Education se doter d'une institution similaire avec la création du médiateur de l'Education et de l'enseignement supérieur et ses délégués

5 BONAFE-SCHMITT J-P, « Evaluation des processus de médiation », Informations Sociales, n°170, 2012

6 BONAFE-SCHMITT J-P, « La médiation scolaire. Des difficultés pour pérenniser les projets », Les cahiers du DSU, n°37/2003

7 DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE CHARGÉE DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE, Charte de qualité de la médiation pour les pairs pour les intervenants dans les écoles, collèges, lycées, [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/31/2/Charte\\_mediation\\_Pairs\\_276312.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/31/2/Charte_mediation_Pairs_276312.pdf)

8 COHEN-ÉMERIQUE M., GUILLAUME-HOFNUNG M., IRTS Île-de-France-Paris, Les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles. Des principes déontologiques, un métier, Profession Banlieue, 2006.

9 Sur cette question cf. <http://www.professionbanlieue.org>

10 Le programme adultes-relais a été créé par le Comité Interministériel des villes en décembre 1999 afin de créer, développer ou favoriser le lien social dans les zones urbaines sensibles (ZUS). <http://www.arftv.org>

11 Les adultes-relais : profils, interventions, activités, Repères, Les études de l'ACSÉ n° 003, avril 2012 <http://www.lacse.fr>

aux niveaux académiques<sup>12</sup>. Ces médiateurs sont souvent des retraités de l'Education nationale et exercent ces fonctions bénévolement et ils sont chargés de gérer des conflits opposant des élèves ou parents d'élèves aux personnels de cette administration mais aussi ceux opposant les personnels à leur direction<sup>13</sup>. Si l'on se réfère au rapport du Médiateur de l'Education, cette institution connaît un certain succès puisque le nombre de réclamations est passé de 4 232 en 2000 à 11442 en 2014. Ce sont les médiateurs académiques qui gèrent le plus de dossiers,

10151, contre 1 291 pour le médiateur national ce qui témoigne de la bonne insertion de l'institution sur le plan régional. Plus des deux-tiers (71%) des réclamations émanent des usagers des institutions scolaires et 29% des personnels<sup>14</sup>. Pour les usagers, les réclamations concernent principalement les problèmes de scolarité et d'inscription (41%), les examens et concours (20%), les questions de vie scolaire et universitaire (17%), les questions financières et sociales (14%), les problèmes d'handicap (2%) et des questions diverses (6%)<sup>15</sup>.

A côté de ces médiations institutionnelles, un grand nombre d'organisations de médiation ont développé des offres de service ou de formation à la médiation dans le domaine scolaire relevant de cette logique de gestion des conflits. Ce sont le plus souvent des organisations regroupant des professionnels de la médiation familiale comme l'association Résonance à Aix-en-Provence, Espace Médiation Famille de Montauban... qui offrent des stages de formation à la médiation scolaire. A ce jour, en l'absence d'étude en la matière, il est difficile de connaître le nombre d'interventions de ces organisations en matière de gestion des conflits dans les institutions scolaires.

### Les médiations liées à des logiques de contrôle/sécurisation

Parallèlement à ces initiatives, on a assisté au fil des années au développement d'autres projets qui contribuent à entretenir ce flou conceptuel et à la dilution de la notion de médiation comme « les Médiateurs Educatifs », les « Correspondants Réseau Educatif (CRE) », la « Médiation de proximité des collègues »... Ces

différents dispositifs relèvent ce que nous avons appelé des « **logiques de contrôle/sécurisation** » et sont très éloignés des fondamentaux de la médiation dans le sens où la fonction de médiation ne représente qu'une infime partie des activités de ces professionnels qui sont amenés à jouer un rôle de prévention ou de sécurisation dans et autour des établissements scolaires.

Ces dispositifs se sont surtout développés à la suite de la multiplication des phénomènes de violence scolaire à partir de 1996 ce qui a amené des collectivités locales à mettre en œuvre des politiques de prévention de la violence, comme l'expérience des Médiateurs Educatifs financée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine<sup>16</sup>. L'objectif assigné à ces médiateurs est de jouer un rôle de veille et prévention avec « *le repérage des lieux sensibles dans le collège et des élèves en difficulté* » et « *la gestion d'événements conflictuels* »<sup>17</sup>. On retrouve des éléments de cette logique de sécurisation dans la politique des « emplois-jeunes » mis en œuvre en 1997 par l'Etat avec plus particulièrement la création de la fonction d' « aide-éducateur » par le Ministère de l'Education Nationale pour remplir un rôle de soutien scolaire, de médiation mais aussi de lutte contre la violence scolaire<sup>18</sup>. D'autres dispositifs se sont succédés les années suivantes en fonction des « plans violence scolaire » comme les emplois d'assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) créés à la rentrée scolaire 2012 et ils confirment une tendance à privilégier la logique de sécurisation au détriment de celle de médiation<sup>19</sup>.

Il en est de même d'autres dispositifs comme les « médiateurs de la réussite scolaire » qui obéissent plus à une logique de contrôle que de médiation véritablement. Ils ont été créés, en 2009, et ont pour mission principale de lutter contre l'absentéisme scolaire pour éviter le décrochage scolaire dans les établissements relevant de la politique de la ville<sup>20</sup>.

Sous cette typologie d'activité de sécurisation, il conviendrait d'ajouter un certain

<sup>12</sup> décret n° 98-1082 du 01.12.1998 : instituant des médiateurs à l'éducation nationale (JO-02.12.1998)

<sup>13</sup> Rapport 2014 du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, <http://www.education.gouv.fr/cid88947/rapport-annuel-2014-du-mediateur-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur.html>

<sup>14</sup> Ibidem

<sup>15</sup> Ibidem

<sup>16</sup> Les médiateurs éducatifs, cf : <http://www.hauts-de-seine.net/education-jeunesse/aider-a-la-reussite-des-collegiens/les-mediateurs-educatifs/>

<sup>17</sup> Ibidem.

<sup>18</sup> Les aides éducateurs à l'éducation nationale, [ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/2001/06\\_06\\_dp\\_aideeducateur.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/2001/06_06_dp_aideeducateur.pdf)

<sup>19</sup> Climat scolaire et prévention des violences <http://www.education.gouv.fr/cid2765/climat-scolaire-et-prevention-des-violences.html>

<sup>20</sup> Création des médiateurs de réussite scolaire dans le second degré, <http://www.education.gouv.fr/cid23676/mediateurs-de-reussite-scolaire-dans-le-second-degre.html>

nombre de dispositifs comme celui des « Médiateurs Proximités des Collèges » (CPC) développé depuis 2002 par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône en lien avec l'Education nationale<sup>21</sup>. Il en est de même d'un autre dispositif incluant dans son champ d'application le transport scolaire comme celui des « Correspondants Réseau Educatif (CRE) mis en place depuis 1996 dans la métropole de Lille<sup>22</sup>. Ces différents projets ont en commun d'être mis en œuvre par des organisations de médiation sociale comme l'Association de Médiation Sociale (AMS) à Marseille, CITEO à Lille, de s'inscrire dans le cadre de Contrat Local de Sécurité (CLS) et de mettre en avant des objectifs de prévention de la délinquance, d'éducation à la citoyenneté. Sur un plan concret, cela se traduit par l'organisation d'activités périscolaires (semaine sécurité routière, réalisation de film vidéo sur les relations filles-garçons...), des actions d'accompagnement dans les transports (prévention des incivilités, des dégradations...)..<sup>23</sup>.

Ce type de médiation semble connaître un certain succès puisque l'organisation nationale de médiation sociale France Médiation a obtenu le soutien du Ministère délégué à la ville pour développer un projet qui repose sur « l'expérimentation d'un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire à l'échelle nationale »<sup>24</sup>.

### CONCLUSION

A travers cet article, nous avons tenté de démontrer que le champ de la médiation scolaire, était traversé par différentes logiques démontrant la complexité du phénomène de la médiation et la nécessité de son analyse. Cette étude se justifie pour plusieurs raisons, d'une part par ce que le phénomène de la médiation scolaire évolue au fil des années et qu'il conviendrait de s'interroger sur les raisons du plus grand développement des dispositifs de médiation reposant sur des logiques instrumentales, comme les médiations institutionnelles, au détriment de ceux qui fonctionnent sur des logiques plus communicationnelles comme la médiation par les pairs. D'autre part le champ scolaire n'échappe pas aussi à une constante très française de multiplication et d'empilement des dispositifs de médiation au cours des années sans que ceux-ci fassent vraiment l'objet d'une

réelle évaluation pour en vérifier leur efficacité ou non.

C'est pour cette raison que nous plaçons depuis des années pour la création d'un Observatoire des Médiations permettant une politique d'évaluation à la fois quantitative et qualitative de ces différents dispositifs de médiation<sup>25</sup>. Cet observatoire devrait permettre de mieux cerner la réalité de la médiation scolaire, d'analyser les résistances à son développement et d'en améliorer son fonctionnement. A partir du foisonnement de ces initiatives, une des missions de cet observatoire serait de poser la question de savoir si le concept de médiation ne doit être utilisé que pour qualifier des activités liées à la gestion des conflits ou l'étendre à d'autres relevant des activités de communication. Cette conception plus extensive de la médiation nous amènerait à réfléchir sur la médiation non, comme une simple technique de gestion des conflits, mais comme un nouveau mode de régulation sociale.

*Cet article est la version abrégée et actualisée d'un article paru dans Diversité n°176/2*

[Retour au sommaire](#)

## Médiation



Arrêter de saigner et de pleurer  
On est là pour vous aider  
Arrêter de jouer aux bouffons  
Venez plutôt en médiation

<sup>21</sup> Dispositif Médiateurs Proximités des Collèges, <http://ams.association.free.fr/mpc.html>

<sup>22</sup> Médiation scolaire. Correspondants Réseau Educatif (CRE), <http://www.citeo.org>

<sup>23</sup> L'Association pour le Développement de l'Emploi par les Métiers Nouveaux (ADEMN) Fiche d'expérience dispositif Correspondants Réseau Educatif, [www.francemediation.fr/modules/](http://www.francemediation.fr/modules/)

<sup>24</sup> France Médiation « Expérimentation d'un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire à l'échelle nationale » [http://i.ville.gouv.fr/index.php/sfPropelFileAssoc/download/file\\_id/4916](http://i.ville.gouv.fr/index.php/sfPropelFileAssoc/download/file_id/4916)

<sup>25</sup> BONAFE-SCHMITT J-P, « Plaidoyer pour la création d'un observatoire des médiations, Non-Violence Actualités, n°331/2013 ; Cf. le site de l'Observatoire des Médiations : <https://www.observatoiredesmediations.org/>

## En Belgique

Sous la direction de Timmermans Joëlle  
Avec la collaboration de Guarino D, Guarino L, Varsallona L

### Introduction

Cet article a pour objet la présentation des différentes étapes du développement de la médiation scolaire en Belgique francophone et des différents contextes dans lesquels elle est apparue. Il met en outre en évidence l'hétérogénéité des actions et des profils des médiateurs en milieu scolaire.

Dans leur ouvrage sur la médiation scolaire en Belgique<sup>1</sup>, des chercheurs décrivent certains éléments qui ont influencé la mise en place de la médiation en milieu scolaire.

La médiation en milieu scolaire s'installe, en outre, en tant que réponse à un problème de Société.

Pour information, depuis 1983, tout citoyen mineur d'âge vivant sur le sol de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce, jusqu'à ses 18 ans, doit être inscrit dans une école, qu'il y soit domicilié officiellement ou qu'il s'y trouve en situation illégale (Dethier B., 2012.)

### Historique de la médiation scolaire

En Belgique francophone, la médiation scolaire naît suite à une recherche-action menée de 1988 à 1992 par le Centre bruxellois d'Action interculturelle/CBAI, l'Université Libre de Bruxelles<sup>2</sup>/ULB et la Communauté Française au sein de trois établissements secondaires (12-18 ans) issus de différents réseaux et à une enquête commanditée par le Ministre de l'Éducation<sup>3</sup> de l'époque sur la fréquentation des mineurs dans l'enseignement secondaire. Les conclusions aboutissent à la nécessité de créer un espace de parole entre la famille et l'école par le biais d'un nouveau dispositif : « *la médiation au sein des écoles* » (Dethier, 2012, p. 27). Les jeunes désiraient qu'une personne tierce et neutre soit présente dans leur établissement à tout moment afin qu'elle puisse régler leurs conflits.

Ce qui a accéléré cette innovation, ce sont des mouvements de révoltes et de mécontentements de la part de jeunes de

quartiers populaires bruxellois, principalement issus de l'immigration.

A la demande de la FIPI « Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés », la Communauté Française présente alors un projet de lutte contre le décrochage scolaire par un contrôle de l'obligation scolaire, impliquant l'engagement de médiateurs intégrés au sein des écoles ciblées en Région bruxelloise. La rémunération de ces personnes était financée par la FIPI (Hacourt, Lacroix et Tange, 1999, cités par Dethier, 2012, p. 26).

En 1993, le Service de médiation scolaire se met en place en interne dans différentes écoles secondaires bruxelloises pour prendre en compte cette jeunesse en difficulté (Bernaerdt et al, 2005, p.58)<sup>4</sup>. Dans un premier temps, il est décidé d'engager des « médiateurs » en fonction de leur diplôme et de leur expérience : professeurs détachés, psychologues, sociologues, assistants sociaux, éducateurs, ... afin de tenter de dégager des pistes de solutions. Quatorze d'entre eux se consacreront à œuvrer à la prévention du décrochage scolaire et de l'absentéisme. Ce nouveau dispositif d'Accrochage Scolaire ou DAS agira selon trois étapes : (1) identification des étudiants en décrochage (par le biais de contrôles), (2) aide individuelle et (3) collaboration avec les Services d'Aide à la Jeunesse. Les autres médiateurs engagés s'attelleront à tenter de résoudre la problématique de la violence scolaire.

La pratique bruxelloise s'exporte en 1995 en Wallonie. Si, à Bruxelles, le médiateur du Service de Médiation Scolaire Bruxellois (SMSB) se voit rattaché à un établissement scolaire tout au long de son mandat ; en sa qualification de « médiateur externe », le médiateur scolaire wallon du Service de Médiation Scolaire Wallon (SMSW) couvre une zone géographique déterminée et intervient ... dans les établissements scolaires sans y être attaché (Timmermans J., 2013).

L'obtention d'un cadre législatif et d'une première définition des missions spécifiques

<sup>1</sup> Dethier, B., & Schoenaers, F (2012). Etat des lieux et paysage de la médiation scolaire en Belgique francophone. Liège. Presse Universitaire de Liège.

<sup>2</sup> Jeannine BLOMART et R. ANCIAUX, chercheurs de l'Université Libre de Bruxelles, « Rapport d'évaluation de l'expérience pilote d'éducation interculturelle dans trois établissements secondaires de l'agglomération bruxelloise » (1988- 1992), commandité par Yvan Ylief Ministre de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation de la Communauté Française de Belgique, Bruxelles, 1992.

<sup>3</sup> Enquête commanditée par le Ministre de l'enseignement pour faire le point sur la fréquentation des mineurs d'âge dans les écoles secondaires de la région de Bruxelles-Capitale, 1991-1992.

<sup>4</sup> Bernaerdt, G. (2005). Richesses et ambiguïtés de la posture du médiateur. In: Timmermans, J. Médiations en milieu scolaire (pp. 58-59). Les politiques sociales, n°1&2 - 65ème année.

de ce nouvel intervenant nécessitera cinq ans et entrera en vigueur en 1997.

Entre les Communautés linguistiques flamande et francophone, des différences sont également présentes. En effet, en Communauté flamande, la médiation est explorée sur son versant pénal : médiation auteur-victime, etc. alors qu'à Bruxelles et en Wallonie, c'est plutôt le versant sociétal ou civil qui est explorée : médiation familiale, scolaire ou encore médiation locale (de proximité et de quartier).

Parallèlement aux services publics, différentes initiatives privées se mettent en place, comme, par exemple, en 1996, les premières expériences de « Médiation Par les Pairs » (MPP)<sup>5</sup> par l'association « Université de Paix », située en Wallonie et qui travaille sur la gestion préventive des conflits (Timmermans J, 2013)<sup>6</sup>. Plusieurs autres Associations Sans But Lucratif ou ASBL prennent des initiatives dans ce même sens préventif, telles Médiations asbl, Le Souffle asbl, etc.

Quinze ans plus tard, ce concept de former des élèves-médiateurs est encouragé par le Ministère de l'Enseignement, en 2009-2010 dans le cadre de son Plan d'Action visant à Garantir les conditions d'un Apprentissage Serein (P.A.G.A.S.) (Circulaire 3038)<sup>7</sup> et aujourd'hui, en 2015-2016, dans le cadre du harcèlement en milieu scolaire (Circulaire 5415)<sup>8</sup>.

En 1993-1994, une autre filière de médiation va apparaître. Les Régions, les Villes et Communes vont disposer d'une législation qui leur permet de bénéficier d'un Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) subventionné<sup>9</sup>. Ce nouveau dispositif des « Contrats de Sécurité et de Prévention », financé par des budgets des Ministères fédéraux de l'Intérieur et de la Justice ainsi que par les Régions, concernent plusieurs dizaines de Communes en Belgique. Ces Communes adaptent ce budget à la situation locale et ont

le choix de mettre en place pour le territoire de leur commune, un service de médiation : scolaire ou/et autre.

Leurs missions sont diverses : assurer un lien entre école et famille, un soutien scolaire aux élèves en difficulté, une aide aux directions et aux enseignants en élaborant des outils ; mettre en place des animations sur des thèmes spécifiques (respect, construction d'un règlement, liaison primaire-secondaire, réseaux sociaux, ...), des remédiations individuelles et/ou collectives (remise à niveau); collecter des données scolaires, etc. Ces équipes, sans formation spécifique en médiation, se forment sur le terrain, ce qui maintiendra un certain flou quant au cadre méthodologique et déontologique des médiateurs<sup>10</sup>, pendant les années qui vont suivre.

Depuis 1997, grâce au « décret mission »<sup>11</sup>, l'enseignement en Belgique francophone a une véritable mission éducative et citoyenne : *Art. 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :*

1° *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;*

2° *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;*

3° *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;*

4° *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

En 1998, le Décret sur les discriminations positives<sup>12</sup> procure un cadre législatif à la « médiation à l'école ». Grâce à ce décret, le service de médiation scolaire de la Communauté Française est instauré et intégré à la Direction Générale de L'Enseignement Obligatoire (DGEO). « *Il est créé un service de médiation scolaire chargé de prévenir la*

5 Processus destiné à former des « élèves-médiateur » pour les conflits entre élèves.

6 In Jean Mirimanoff, Médiation et jeunesse: Mineurs et médiations familiales, scolaires et pénales en pays francophones.

Ed. Larcier, 2013. P 439-458.

7 Circulaire N° 3038 ou

P.A.G.A.S.[http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/3247\\_20100224135852.doc](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/3247_20100224135852.doc)

8 Circulaire n°5415 du 17/09/2015. Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire

9 <https://www.besafe.be/fr/prevention-criminalite/legislation/plan-strat%C3%A9gique-des-s%C3%A9curit%C3%A9-et-de-pr%C3%A9vention-et-Loi-du-30.03.1994-portant-des-dispositions-sociales,-art.69-et-l'A.R.-du-09.04.2007-d%C3%A9terminant-les-modalit%C3%A9s-d'octroi,-d'utilisation-et-de-contr%C3%B4le-de-l'allocation-financi%C3%A8re-des-Villes-et-Communes-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires>.

10 Extrait de la Conférence de presse des 10 ans de l'UBMP-BUPB, octobre 2013, Bruxelles

11 Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. [http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do\\_id=401](http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=401)

12 Décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité (D. 30-04-2009)



*violence et le décrochage scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire (...). La médiation vise à favoriser, à conserver ou à rétablir le climat de confiance qui doit prévaloir dans les relations entre l'élève, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur et l'établissement scolaire » (art. 34).<sup>13</sup>*

En 2004, le Ministre de l'Enseignement songe à concentrer les élèves présentant des difficultés de comportement au sein d'un même établissement, sans trop se poser la question de savoir ce qui existe déjà sur le terrain. Cette idée très controversée de regrouper les élèves en difficulté au sein d'une même école est abandonnée par le Gouvernement qui lui succède. Les politiques prennent alors une nouvelle initiative avec la circulaire du 19.11.2004<sup>14</sup>. Y est décidé la création des « équipes mobiles » qui interviendraient au sein des établissements scolaires concernés par des phénomènes de violence et de décrochage scolaire. Ce service a pour mission d'aider les écoles à surmonter des situations de crise et à proposer des plans d'actions afin de rétablir le dialogue entre élèves et équipe éducative. De façon préventive, il pourra sensibiliser les enseignants à la gestion de conflits et encadrer les élèves au passé scolaire conflictuel, cela pour éviter conflit et tensions. Il pourra aussi s'occuper des écoles fondamentales où rien n'existe encore. Dès ce moment, le Service des équipes mobiles, par équipe de 2 intervenants, se met à intervenir dans tous les établissements organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement dénommée Communauté Française).

Si les médiateurs scolaires semblent « inclassables », leur statut se voyant à plusieurs reprises redéfini par différents décrets et circulaires, les directions d'école apprécient leur intervention : « *Les chefs d'établissement associent la médiation à des éléments positifs : aide à la gestion interne ou instrument de régulation externe. Plusieurs d'entre eux expriment néanmoins leur crainte de voir l'action du médiateur empiéter sur leurs propres responsabilités, souhaitent des résultats concrets plus rapides et plus durables ou encore estiment que la médiation est inutile*

*puisque les équipes pédagogiques s'acquittent parfaitement de la gestion des conflits<sup>15</sup> ».*

Dans cet élan, certaines directions prennent elles aussi l'initiative d'engager des médiateurs sur fonds propres.

En 2010, la Fédération Wallonie-Bruxelles désire évaluer le travail des médiateurs. Le Service bruxellois et wallon évoluant différemment, une clarification de leurs missions s'avère nécessaire. S'en suit un inventaire de toutes les pratiques, une mise à plat de leur travail et un abandon de certaines pratiques, comme pour les médiateurs wallons la question des assuétudes et de la maltraitance qui concerne d'autres services dont le Centre Psycho-Médico-Social ou CPMS. En tant que service externe à l'école, leurs missions de ce dernier consistent à assurer des tâches de prévention, de remédiation et de guidance au profit des élèves de tous les établissements scolaires francophones. Ils contribuent à rendre optimales les conditions psychologiques, psychopédagogiques et sociales de l'élève ainsi que de son entourage éducatif en vue de promouvoir le développement harmonieux du jeune. Ils fournissent par ailleurs des informations utiles dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle<sup>16</sup>.

Ainsi à partir de 2011, les compétences du Service de Médiation Scolaire Wallon (SWSW)<sup>17</sup> sont redéfinies autour de cinq prestations selon la priorité des demandes : (1) la médiation en situation de conflit (seuls les élèves sont concernés), (2) l'accompagnement de jeunes en situation de décrochage, (3) l'animation de prévention dans les classes et construction à caractère préventif, (4) le soutien aux écoles, (5) le partage de bonnes pratiques.

Au fil des années, les effectifs se complètent : en Région de Bruxelles-Capitale (SMSB), avec 56 médiateurs internes à Bruxelles et 30 médiateurs externes en Wallonie et la Médiation en milieu scolaire se professionnalise et clarifie ses compétences.

Depuis septembre 2014, l'offre de services et le fonctionnement du Service public de Médiation Scolaire se modifie et se restructure, résultat de trois réformes :

- L'entrée en vigueur, en date du 21 novembre

<sup>13</sup> Décret du 30 juin 1998 (modifié le 12 mai 2004) visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

<sup>14</sup> Circulaire N° 01000 du 19/11/2004 : équipes mobiles susceptibles d'intervenir au sein des établissements scolaires concernés par un phénomène de violence ou de décrochage scolaire.

<sup>15</sup> Extrait du Journal de l'éducation 2007, article de Patrick COLLIGNON, « A l'honneur ... La médiation »

<sup>16</sup> Décret du 21/11/2013 modifié le 03/04/2014 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.

<sup>17</sup> Circulaire n° 1884 du 24 /05 /2007 : « Equipes mobiles et médiation scolaire ».

2013<sup>18</sup>, du Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire. Ce Décret précise les missions et les modalités d'action du Service et met en place une collaboration entre CPMS, Services de Médiation Scolaire et Equipes Mobiles.

- L'entrée en vigueur, en date du 21 novembre du Décret 2013<sup>19</sup> organisant des politiques conjointes de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la Jeunesse. Pour la première fois, un décret organise une politique conjointe et intersectorielle impliquant l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse. Les articles 6 et 7 soulignent notamment plusieurs innovations comme l'institution, dans chaque zone, d'une plateforme de concertation visant à « *stimuler et favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention et la réduction des violences, les démarches d'orientation positive des jeunes* »; de même, il y est question de « *favoriser, au départ des expériences locales, l'émergence de points de repères communs...* » et de « *contribuer à l'élaboration d'une politique d'ensemble tant au niveau des acteurs scolaires qu'au niveau de l'Aide à la Jeunesse et de renforcer la cohérence, la complémentarité et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre dans la zone* ».
- L'entrée en vigueur de la circulaire 4961 du 26/08/2014<sup>19</sup> (remplaçant la circulaire 1884 du 24/05/2007) incite le Service de médiation scolaire et les équipes mobiles à concrétiser les décisions prises<sup>20</sup> par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire quant à leur organisation et leur fonctionnement, en tenant compte de nouvelles dispositions (Décret du 14/07/15)<sup>21</sup>.

### Formations, profils et agrément des médiateurs

Les médiateurs scolaires rattachés au Ministère de l'Enseignement, sont essentiellement des enseignants, psychologues, pédagogues, éducateurs, assistants sociaux,... Qu'ils soient rattachés à ce services ou aux autres services (Commune, services para-communaux, services privés), la formation des médiateurs relève d'une grande

hétérogénéité. Actuellement, on peut noter que certains médiateurs possèdent une formation solide dans le domaine de la médiation, ayant notamment obtenu une spécialisation de médiateur (Ecole Supérieure de Promotion Sociale et Hautes Ecoles), un Certificat interuniversitaire ou autres formations certificatives (ASBL Médiations, ...). En général, les formations en médiation scolaire, sont intégrées au sein d'une formation de médiation généraliste abordant notamment la médiation pénale, sociale ou familiale.

Certains médiateurs suivent également des modules en gestion de conflits complémentaires à celle-ci : en communication non-violente, interculturalité, etc. ou autres formations continues. Parallèlement, certains médiateurs se font agréer par la Commission Fédérale de Médiation mise en place par la loi 2005 régissant les champs familial, civil et commercial et social au niveau judiciaire<sup>22</sup>. D'autres se rassemblent en plateforme ou se font membres de différentes organisations dont l'Union Professionnelle de Médiation (UBMP-BUPB<sup>23</sup>) œuvrant à la défense et reconnaissance de cette nouvelle profession.

### Conclusions et perspectives

La médiation en milieu scolaire, en Belgique, existe depuis le début des années 1990.

En un quart de siècle, elle a subi de nombreuses mutations évoluant de manière différente à Bruxelles, en Wallonie sans parler de la Flandre. La majorité des initiatives sont publiques, d'autres sont privées, issues du milieu associatif ou des écoles elles-mêmes.

25 ans après son introduction, il s'avère important de noter que le médiateur en milieu scolaire semble aujourd'hui un des plus représentés parmi ses pairs liés au champ sociétale.

Aujourd'hui, l'école est sensible à toute initiative de médiation et plus apte de nos jours à inviter un « tiers » à gérer les conflits et crises qui la secouent alors qu'avant, elle préférerait nettement s'en occuper elle-même. Les enfants manifestent « *des exigences croissantes de justification et de reconnaissance* » (Verhoeven, 1997)<sup>24</sup> de même que les adultes.

D'une part, tout le système scolaire est affecté par des conflits et nécessite une

18 Op.cit.15

19 Circulaire N°4961 du 26/08/2014 : « Service de médiation scolaire et Service des équipes mobiles ».

20 Décret du 14/07/15, dispositions modifiant le décret du 21 novembre 2013 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire. Exemple : réduit à 9 demi-jours le nombre maximum d'absences en Fédération Wallonie Bruxelles

21 Op.cit.20

22 Loi du 21 février 2005 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation <http://www.fbc-cfm.be/fr/content/legislation-belge>

23 <http://ubmp-bupb.org>

24 Verhoeven, M. (1997). Mutations normatives et champ scolaire : le cas de la médiation scolaire. In: J. De Munck & M. Verhoeven (éds.) (1997). Les mutations du rapport à la norme, un changement dans la modernité ? Bruxelles : De Boeck, pp. 247- 268.

« médiation » que ce soit les relations entre élèves, les relations élèves-professeurs, les relations entre professeurs, les relations professeurs-hiérarchie, les relations entre la direction et ses propres autorités, les relations familles-école, les relations entre professionnels ou différents services se préoccupant des mêmes élèves.

D'autre part, si la médiation est organisée actuellement dans l'enseignement secondaire et primaire, la médiation serait aussi nécessaire en école supérieure et universitaire. En effet, on voit poindre un certain nombre de situations conflictuelles vu le contexte socio-économique actuel et l'augmentation d'adultes qui prennent ou reprennent un cursus formatif.

Si plusieurs auteurs (Kuty et al., 2012)<sup>25</sup> évoquent dans leur ouvrage, le fait que « la situation des médiateurs scolaires en Communauté Française est très complexe », leur statut et leurs missions actuelles permettent d'envisager une perspective d'avenir sereine.

Si la médiation scolaire est un outil connu et reconnu par les différentes instances publiques, comment aller de l'avant ? Comment soutenir l'école à développer un terrain favorable à l'émergence de ces nouveaux espaces de médiation ?

Un facteur singulier de la médiation est d'introduire dans l'espace scolaire une forme de « contre-culture » qui donne aux personnes concernées la possibilité de décider par elles-mêmes et pour elles-mêmes des solutions à leurs conflits là où avant, seul l'autorité et ses représentants imposaient leurs solutions-sanctions, peu réparatrices et vécues souvent comme une injustice par les personnes concernées.

Ainsi émerge en 2012<sup>26</sup>, une innovation avec l'introduction de la justice réparatrice. Une première expérience émerge à Bruxelles financée par la CoCoF ou Commission Communautaire Française régissant l'enseignement de la Région Bruxelloise.

Le bilan 2012-2015 du projet-pilote « Concertation Restaurative en Groupe en milieu scolaire »<sup>27</sup> confirme l'importance de prévenir les violences en milieu scolaire et d'étudier

avec les auteurs et victimes identifiés, toutes les possibilités de mesure éducative de « Réparation » et de « Responsabilisation ». Lode Walgrave, Professeur honoraire de l'Université catholique de Leuven (KUL) dans son article « La médiation : une technique ou une philosophie ?<sup>28</sup> », mentionne ...« *Aujourd'hui, la justice restaurative est devenue une tendance mondiale ; elle se présente comme une réelle alternative fondamentale dans le cadre de la justice pénale (Van Ness et Heetdreds Strong, 2001 ; Walgrave, 2002), surtout en matière de justice des mineurs. L'idée de base est que la fonction principale d'une intervention après un délit n'est pas de punir le délinquant, ni de le rééduquer mais de (faire) réparer le mieux possible tous les préjudices causés par cet acte. Pour y arriver, la stratégie principale consiste à rendre le contentieux du délit aux acteurs directement concernés et à leur donner l'occasion de chercher ensemble une solution en vue de rétablir la paix sociale.* ».

Pour Conclure, voici plusieurs clés pour pouvoir ancrer plus profondément la médiation en milieu scolaire<sup>29</sup> (Mirimanoff, 2013) et qu'elle devienne une véritable culture où chacun pourrait devenir son propre médiateur<sup>30</sup> ou médiateur pour ses pairs :

- La prévention « précoce ou c'est mieux plus tôt » : introduire, de manière appropriée, la gestion des conflits dès l'école maternelle et primaire peut engendrer des résultats constructifs sur 3 plans : - en faveur de l'enfant (confiance en soi), - en faveur de l'école (respect de l'autre), - en faveur de la société (au niveau de la famille, du quartier, des « autres »).
- La pérennité par l'appui politique : l'appui du politique et son soutien financier est le moyen le plus sûr d'assurer l'avenir de la gestion des conflits et de la médiation en milieu scolaire quelle que soit sa ou ses formes : médiation par des adultes, par des élèves/pairs ou par les 2 combinés.
- La sensibilisation des enseignants à la gestion des conflits : cette sensibilisation est déjà obligatoire dans la formation initiale des enseignants en Belgique. Elle devrait être généralisée à tous les degrés d'enseignements et faire l'objet de formations continues pour les enseignants en place depuis la maternelle jusqu'à l'université. Il ne s'agit pas de faire de tout enseignant un médiateur (ce n'est pas son

25 Olgierd K., Schoenaers F., Dubois C. & Dethier B.(2012) La médiation scolaire. Un regard des acteurs sur leurs pratiques Bruxelles : De Boeck,

26 Dès les années 2000, La Flandre pionnière en Belgique applique dans le cadre du système de protection de la jeunesse, la "concertation réparatrice de groupe" (Hergo). D'octobre 2002 à mars 2004, une expérience est tentée dans l'enseignement et instaure 14 lieux de concertation "Hergo" dans 9 écoles après des incidents sérieux. L'expérience est suivie du point de vue scientifique par l'équipe de recherche en criminologie de la jeunesse de la KUL (Bursens en Vettenburg, 2004).

27 www.lesouffle.be

28 Timmermans, J. Médiations en milieu scolaire. Les politiques sociales, n°1&2 – 2004

29 Conclusions tirées de « La médiation en milieu scolaire », sous la Direction de Jean A. Mirimanoff, Médiation et Jeunesse. Mineurs et Médiations familiales, scolaires et pénales en pays francophones, Larcier, Bruxelles, août 2013, 2e partie.

30 Timmermans-Delwart J, « Devenir son propre médiateur », Chronique Sociale, 2015.

rôle), mais de lui fournir des outils lui permettant de comprendre et de répondre de manière appropriée ( y compris en recourant à un médiateur) aux situations de stress et de violence qui peuvent se présenter dans le cadre scolaire.

- Une perspective à moyen et long terme pour une école de paix et de démocratie : la gestion des conflits et la médiation ne sont pas de simples outils contre la violence. Par l'état d'esprit qu'elles suscitent, par le comportement

qu'elles encouragent et par *les valeurs de liberté ET de responsabilité* qu'elles véhiculent, elles conduisent - au-delà de l'école - les futurs citoyens à se préparer au quotidien pour renforcer la paix sociale et la mise en œuvre concrète de la démocratie.

[Retour au sommaire](#)

## Au Québec

Par Serge Charbonneau

### École québécoise et médiation : état de situation et perspectives d'avenir

L'école a toujours été considérée comme un terrain fertile pour l'expérimentation et la mise en place de programmes visant le développement intégral des étudiants. À ce titre, outre la mission éducative de l'école, les activités parascolaires et sportives ont toujours côtoyées les mesures pour rendre le milieu de vie harmonieux afin de favoriser le meilleur développement des enfants. L'école s'est alors toujours montrée ouverte à recevoir la contribution de partenaires afin de réduire les manifestations de violence et de consommation de drogue. C'est dans cet esprit que la médiation scolaire a fait son apparition. Elle est rapidement apparue comme une solution crédible pour développer de meilleures relations, réduire les tensions, favoriser l'intégration de toutes les populations et agir contre l'augmentation de la violence.

La médiation scolaire a connu un développement important au Québec à la fin des années 90. L'Institut pacifique et les organisations de justice alternative sont les principaux acteurs de ce développement. Les premières initiatives ont surtout été orchestrées par l'Institut pacifique par la mise en place du programme « Vers le pacifique ». Cette offre de service sera complétée quelques années plus tard par le programme « Passerelles » élaboré par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec.

Sans vouloir entrer dans le détail des principaux programmes de médiation scolaires offerts aux écoles québécoises, il importe de souligner que les programmes sont constitués de deux dimensions principales : des ateliers de développement des aptitudes à la communication et des activités visant à organiser l'offre de médiation par les pairs. Les informations portant sur les programmes de médiation scolaire font état de différentes

étapes et stratégies d'implantation. Les données accessibles indiquent d'ailleurs que certaines écoles se contentent d'implanter la première phase du programme et ne s'engagent pas dans les phases subséquentes, qui prévoient d'offrir le service de médiation par les pairs. Ainsi, malgré l'engagement d'une école dans un programme de médiation, il est fréquent que l'initiative soit stoppée avant même que le service de médiation soit mis sur pied. Cet aspect réduit donc le nombre d'écoles qui sont engagées dans la médiation.

Le territoire québécois est desservi par 1725 écoles de niveau primaire (5 à 11 ans) et 423 écoles de niveau secondaire (12 à 16 ans). À ce jour, environ 28 % des écoles primaires et 15 % des écoles secondaires sont engagées dans un programme de médiation scolaire, offerts soit par l'Institut pacifique ou par les organisations de justices alternatives du Québec (OJAQ). L'offre de services est largement dominée par l'Institut pacifique dans le réseau primaire, alors que les deux organisations sont présentes de manière presque équivalente dans le réseau secondaire. Bien que les données fassent état du nombre d'institutions desservies, les données portant sur le nombre de médiations réalisées sont peu accessibles. Les programmes de médiation ont connu une progression depuis le début des années 2000, mais on observe une stagnation du nombre d'écoles ayant recours à ces programmes au cours des dernières années. On observe d'ailleurs que les écoles ayant choisi d'implanter des programmes de médiation utilisent les ressources périphériques à la médiation (ex. : séance de sensibilisation à l'importance de la civilité, de la communication etc.) mais très peu la médiation elle-même.

Pourtant, le nombre de recherches faisant état d'impacts importants sur le comportement des élèves ne cesse de s'accumuler. On signale que les enfants ont des attitudes plus respectueuses, que les performances scolaires s'améliorent, que les comportements pro sociaux se multiplient et que le climat général de l'école est amélioré. Ces études sont enrichies par de nombreuses recherches portant sur les programmes de justice restaurative dans les écoles.

Une recension des programmes d'intervention en milieu scolaire réalisée par l'Institut pacifique<sup>1</sup> en 2009 fait la démonstration de la nette prévalence de l'approche psycho-éducative dans l'offre de services aux écoles québécoises. Ce constat mériterait une analyse plus approfondie afin de statuer sur les facteurs qui concourent à la domination des programmes psycho-éducatifs. Pour le moment, on pourrait présumer que les institutions scolaires sont réfractaires à la médiation scolaire ou suggérer que les promoteurs de la médiation scolaire privilégient les programmes de promotion de comportements pro sociaux et de prévention de la violence. Quelle que soit l'hypothèse retenue, force est de constater que les organisations qui offrent de la médiation scolaire se tournent de plus en plus vers des programmes de prévention et de promotion de bons comportements. Bien que ces organisations aient toujours offert de tels programmes, leur offre de service en cette matière s'est consolidée, si bien que la présence de leurs activités psycho-éducatives au sein des écoles est équivalente à la présence des activités de médiation scolaire. On voit d'ailleurs plusieurs programmes visant la promotion des comportements pacifiques, de la gestion de la colère, de la résolution de problèmes relationnels, d'activités de rapprochement interculturel et de prévention de la discrimination se développer, tant au sein de l'Institut pacifique que des OJAQ<sup>2</sup>.

De plus, le choix des écoles nous semble fortement déterminé par un désir de limiter aux seuls élèves les impacts des programmes introduits au sein de l'institution scolaire. En effet, les projets de médiation scolaire demandent une collaboration de tous les acteurs de l'école pour parvenir à leurs fins. Tout le personnel doit donc être mis à contribution. Par le fait même, le changement de culture demandé aux enfants devient

incontournable pour les enseignants, les dirigeants et les parents. Les programmes qui visent essentiellement la modification du comportement des adolescents portent donc moins à conséquence pour l'école dans son ensemble.

#### Perspective

Plus récemment, nouvelles priorités obligent, les programmes qui visent la réduction de l'intimidation et de la cyber intimidation connaissent une popularité croissante. Ici encore, ces programmes sont largement dominés par une stratégie de prévention, allant de mécanismes d'encadrement et de dénonciation à des formes de sensibilisation, principalement axées autour des impacts pour les victimes d'actes criminels. Dans la quête de solutions que représentent ces nouvelles formes de comportement, les autorités scolaires, les milieux communautaires et les gouvernements cherchent à mieux connaître le phénomène et à y remédier. Au cours de l'année dernière, le gouvernement québécois a d'ailleurs initié une discussion publique. Y a été convié l'ensemble des institutions publiques et communautaires, les associations d'aide aux victimes et d'autres organisations intéressées par ces questions. Ces discussions ont conduit à l'adoption de stratégies larges pour agir sur le phénomène. En parallèle à ces travaux, le gouvernement a également entrepris de développer sa connaissance et des stratégies pour réduire la cyber intimidation. Les discussions sur ces deux phénomènes ont mis en lumière plusieurs perspectives et ont permis l'expression de plusieurs points de vue. Cependant, l'espace accordé à la médiation dans le cadre de ces échanges nous apparaît restreint. Pour l'essentiel, les intervenants expriment encore des réserves à l'égard de la médiation, faisant ressortir les résistances traditionnelles quant à l'impossibilité de traiter des cas de violence par la médiation.

<sup>1</sup> L'Institut Pacifique est un organisme communautaire de Montréal-Nord qui a pour mission de prévenir l'émergence des problèmes psychosociaux auprès des enfants et qui a élaboré un programme de formation à la résolution des conflits et à la médiation par les pairs

<sup>2</sup> Organisme de justice alternative s'inscrivant dans un mouvement de transformation sociale, en favorisant des rapports plus harmonieux entre les membres de la communauté par le soutien aux projets de médiations citoyenne, scolaire et communautaire

Pourtant, le Québec vient de franchir un pas important dans le développement des modes privés de règlement des différends par l'entrée en vigueur du nouveau code de procédures civiles (2016). Ce code favorise largement le règlement des différends en dehors des tribunaux et, par voie de conséquence, la médiation. Cette nouvelle orientation est majeure. Elle est saluée par tous et elle est considérée comme une

avancée importante pour le développement de l'accès à la justice et la modification de la culture juridique. Il reste à souhaiter que cette orientation en matière civile ait un effet d'entraînement dans le domaine scolaire. C'est une opportunité que nous convions l'Institut pacifique et les OJAQ à saisir.

*Serge Charbonneau est le directeur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec, il est également médiateur pour le Service correctionnel du Canada dans les cas de crimes graves. Il intervient régulièrement sur les questions de justice restaurative et de médiation.*

[Retour au sommaire](#)

## Organismes de formation à la médiation scolaire

<p><b>ADAMED</b> Maison de la vie associative 74 rue de Montelier <b>26000 VALENCE</b> <a href="mailto:adamed.valence@gmail.com">adamed.valence@gmail.com</a></p>	<p><b>AMELY</b> 45 rue Smith <b>69002 LYON</b> <a href="mailto:Amely.mediation@free.fr">Amely.mediation@free.fr</a></p>
<p><b>AROEVEN</b> 16, bis Avenue Marc Sangnier <b>75014 PARIS</b> <a href="mailto:aroeven.paris@aroeven">aroeven.paris@aroeven</a></p>	<p><b>Association RESONANCES</b> 15 rue des trois Francs <b>13860 PEYROLLES -en-Provence</b> <a href="mailto:ass-resonances@orange.fr">ass-resonances@orange.fr</a></p>
<p><b>GENERATION MEDIATEURS</b> 80 rue de l'abbé Carton <b>75014 PARIS</b> <a href="mailto:gemediat@wanadoo.fr">gemediat@wanadoo.fr</a></p>	<p><b>LE SOUFFLE</b> 45 rue Léon Lepage <b>1000 BRUXELLES</b> <a href="mailto:lesouffle@skynet.be">lesouffle@skynet.be</a></p>
<p><b>MEDIACTEURS Nouvelle Génération</b> 3 Impasse Jean de Villiers <b>95400 VILLIERS LE BEL</b></p>	<p><b>NON VIOLENCE ACTUALITES</b> BP 20241 - 45202 Montargis cedex <a href="mailto:nonviolence.actualite@wanadoo.fr">nonviolence.actualite@wanadoo.fr</a></p>
<p><b>ROJAQ</b> 300 rue du St sacrement MONTREAL <a href="mailto:cguillotte@rojaq.qc.ca">cguillotte@rojaq.qc.ca</a></p>	

# TEMOIGNAGE

## Une élève médiateur raconte.....

Par Christiane WICKY

Entretien réalisé avec Ilana FOUCHET 13 ans, élève de 4<sup>ème</sup> au collège Jean Zay à MONTLUCON (12 classes 255 élèves) où le dispositif de médiation a été mis en place en 2008.

**Avant d'être médiateur, dans le cas de conflit avec un élève comment l'avez-vous réglé ?**

Avec des insultes ou plus violemment que maintenant, soit j'en parlais soit je le réglais moi-même, j'avais vu des affiches sur les médiateurs dans le collège mais je n'osais pas aller les voir

**Avec la formation à la médiation avez-vous bien compris votre rôle de médiateur ?**

Oui j'ai bien compris la médiation parce qu'elle était bien détaillée et c'est très clair ; la formation nous aide à réfléchir et à faire bien notre rôle de médiateur qui est de régler les conflits des autres, de les aider pour qu'ils sortent de leur conflit ; j'ai voulu être médiateur....ça m'a aidé à grandir

**Avez-vous fait des médiations ?**

J'en ai fait pas mal....3 ....je fais les médiations avec le même médiateur ; l'année dernière avec un élève de 5<sup>ème</sup> comme moi et cette année avec une élève de 6<sup>ème</sup> qui a été formée à la médiation en CM2 à l'école primaire Voltaire (avec Mme Morel de l'association AMELY)

**Quel est le plus difficile pour vous dans votre rôle de médiateur ?**

Le plus difficile c'est quand je connais des gens... de rester neutre....si on n'y arrive pas, car on est trop impliqué dedans, on peut demander à la CPE de prendre le relais mais à part cela je n'ai pas d'autre difficulté

**Avez-vous aidé des élèves à exprimer leurs sentiments, leurs émotions ?**

Oui je le fais sans problème....pas de difficulté ; j'y arrive bien

**Pensez-vous avoir influencé les élèves pour les solutions ?**

On essaie de leur demander de trouver une solution en leur relisant leur problème, on leur demande s'ils n'ont pas une solution à trouver adaptée à leur problème et puis si c'est bloqué et qu'ils ne trouvent pas ; on suggère une solution dans un deuxième temps

**Si un accord n'a pas pu être trouvé, comment l'avez-vous ressenti ?**

Des fois je le ressens mal parce que je pense que c'est de ma faute parce que je n'ai pas assez insisté ; j'ai été trop gentille avec eux et que je n'ai pas su m'imposer....et des fois les élèves ne se sont pas investis et je ne sens pas alors que c'est de ma faute

**La médiation a-t-elle permis cependant d'améliorer les relations entre les deux élèves ?**

S'ils expriment tous les deux leur ressenti, le fait qu'ils passent en médiation et qu'ils parlent de leur problème ça les aide ; ça leur a fait du bien de venir en médiation et de parler de leur problème, mais parfois certains ont des difficultés pour parler parce qu'ils sont timides...alors on essaie de les mettre à l'aise

**Depuis que vous êtes médiateur avez-vous remarqué un changement d'attitude à votre égard de la part de vos camarades, votre famille, de la part des enseignants ?**

Des fois oui ils me demandent conseil sur les conflits qu'ils peuvent avoir car j'en ai réglé d'autres et comme cela je règle les choses, je suis reconnue comme médiateur auprès de mes camarades

Mes parents me disent que je grandis, que je suis mieux et que j'ai changé



Ilana FOUCHET

Les enseignants savent que je suis médiatrice grâce aux affiches qui sont dans le collège mais ne font pas de différence avec les autres élèves, mais il y a une reconnaissance de leur part de notre rôle car ils acceptent qu'on arrive en retard au cours lorsqu'on a du terminer une médiation

**Depuis que vous êtes médiateur, avez-vous changé d'attitude à l'égard de vos camarades, de votre famille, des enseignants ?**

Par rapport à mes camarades oui, un peu moins agressive, rentre dedans, j'écoute, je prends du recul

Avec ma famille je suis moins dans le conflit et dans la contestation

Comme je n'avais pas l'habitude de répondre aux enseignants il n'y a pas de modification avec les enseignants et la CPE

**Qu'est-ce que vous avez appris en médiation ?**

L'écoute et ça m'a fait grandir c'est-à-dire que dans ma tête je suis un peu plus mature, je me sens responsable et contente que la CPE me laisse cette responsabilité que je trouve pas trop importante car on se sent entouré par les surveillants et la CPE

**Qu'est-ce que vous ressentez par rapport au travail que vous avez fait en médiation ?**

Pour moi c'est facile et je me sens à l'aise

**Utilisez-vous la médiation dans votre vie en général ?**

Oui dans la famille surtout j'essaie de faire comme à la médiation et avec mes camarades j'interviens spontanément en cas de problèmes afin d'essayer de le régler et en famille j'essaie de faire comme à la médiation ; et avec mes camarades si je vois que ce n'est pas à ma hauteur et que ce n'est pas vraiment ma place je laisse, je sais donc apprécier si je peux ou ne peux pas aider mes camarades

**Que vous a apporté votre rôle de médiateur ?**

Ça m'a fait grandir et je suis plus à l'écoute

[Retour au sommaire](#)

## La médiation sous le Grand Cèdre

Madame Anne-Sophie WIDEMAN directrice de l'école primaire du Grand Cèdre à LA MULATIERE depuis 2004  
Madame Nicole RENAUD adulte relais (employée ville) mise à disposition de l'école entrée 2012 (médiatrice parent/école)  
Entretien réalisé par Christiane WICKY



Nicole RENAUD Anne - Sophie WIDEMAN

L'école primaire du **Grand Cèdre** se situe sur la commune de LA MULATIERE (6526 habitants) dans le département du RHONE ; elle comporte 8 classes et 195 élèves. La médiation par les pairs a été mise en place avec la formation en septembre 2012 pour une mise en route en février 2013. Sur cette action de médiation scolaire la mairie de La MULATIERE a remporté en septembre 2013 le trophée du lien social décerné par l'Association des maires du Rhône et a souhaité partager ce trophée avec les jeunes médiateurs et valoriser leur engagement en leur remettant à chacun un "certificat de mérite" à l'occasion d'une réception en mairie, en présence de leurs parents et des partenaires institutionnels

**Avant expérimentation, quelles étaient vos attentes?**

**Avant le projet de médiation dans votre établissement, aviez-vous entendu parler de la médiation scolaire et saviez-vous en quoi consistait ce dispositif ?**

AS.W J'en avais entendu parler mais je ne connaissais pas très bien quel en était le principe. C'est vrai que ce projet de médiation a été soutenu aussi par la commune dans le cadre de la politique de la ville suite aux difficultés que nous rencontrons à l'école, des difficultés dans le vivre ensemble et dans les conflits qu'il pouvait y avoir avec les élèves. Ce projet a été porté par Mme Lucie FRECHETTE, adjointe à la mairie, qui connaissait ce dispositif et qui l'a proposé à la mairie comme action au niveau de l'école dans le cadre de la politique de la ville ; c'est elle qui nous a fait découvrir AMELY et nous avons ensuite contacté l'association.



Je n'avais pas une idée très précise de ce qu'était la médiation scolaire. On en entendait parler parce que ce sont des dispositifs qui étaient évoqués dans la gestion des conflits dans les écoles ; on savait que c'était fait entre élèves mais c'est tout. Je connaissais le terme médiation dans le sens de lien entre les personnes mais pas nécessairement dans la résolution de conflits.

**Quelles sont les raisons qui vous ont amenées à mettre en place ce dispositif et les difficultés rencontrées ?**

AS.W L'école était en réflexion sur la question du climat scolaire, et on s'est dit, en effet que cela pouvait être un très bon outil, parce que pour moi, la médiation est un outil parmi d'autres, justement pour améliorer le climat scolaire

**Qu'attendiez-vous de ce dispositif ?**

AS.W Un outil pour améliorer le climat scolaire de l'école.

**Après expérimentation, quelles conclusions en avez-vous retiré, d'une façon globale?**

**Pensez-vous que la médiation est bien comprise par les adultes et les élèves de votre établissement ?**

AS.W Je pense que oui c'est bien compris par les élèves d'autant qu'on a formé 2 cohortes d'enfants. On s'est organisé, on forme des médiateurs tous les 2 ans en s'adressant au CM2, CM1 et CE2. Cette année nous avons formé de nouveaux médiateurs ; c'étaient des enfants de CE2 qui ont toujours connu la médiation dans l'école car quand ils sont arrivés au CP il y a eu à ce moment-là la mise en place de la médiation. Ainsi cette année il ne nous a fallu que sensibiliser les nouveaux élèves de CP et les CE2. La médiation est un outil qui est bien identifié par les élèves. Il n'y a pas de problème de recrutement, au contraire, nous devons refuser du monde. Les élèves ont vu la médiation se mettre en place depuis qu'ils sont tout petits et ils veulent faire ça.

N.R Nous avons 18 médiateurs cette année répartis en CM1 et CM2. L'année dernière nous en avions 25 mais des médiateurs de CM2 sont partis au collège.

**Et pour les adultes ?**

AS.W Voilà une question délicate ; j'ai envie de dire oui. C'est assez bien perçu par les parents des médiateurs, mais sur l'ensemble des parents je ne suis pas sûre. Je prends pour exemple, ce matin, une éducatrice du foyer est passée récupérer un enfant malade qui aurait dû faire une médiation. Quand on lui a dit qu'il devait partir en médiation elle a posé beaucoup de questions « ah bon comment ça se passe ? ». C'était une éducatrice et non un parent mais cela aurait pu être un parent qui vienne aussi poser ces questions-là. Il n'y a pas d'informations pour les parents lorsqu'ils inscrivent leur enfant ; l'information est faite dans le cadre du conseil d'école mais tous les parents ne lisent pas les comptes rendus. C'est expliqué et redit aux conseils d'écoles.

**Des résistances chez les parents ?**

AS.W Au début la première année, nous avons eu des réactions de parents qui pensaient que ce n'était pas à leurs enfants de traiter les conflits des autres enfants, que cela les mettrait en difficulté. Ils craignaient qu'ils soient trop jeunes pour tant de responsabilité et se posaient des questions sur leur statut dans l'école vis-à-vis des autres, et la position qu'ils allaient occuper. On leur a expliqué qu'ils ne gèreraient que de petits conflits, que pour un problème grave on bascule sur une gestion par les adultes. Nous avons eu beaucoup de questions et de résistances au début ; y inclus une maman qui a refusé pour un élève en CE2. Cependant, 2 ans après, quand il y a eu la deuxième vague de formation, l'enfant a refait sa demande et la maman a accepté parce qu'elle avait compris après l'expérience de 2 ans ce que pourrait être le rôle joué par son fils.

**Pensez-vous que la médiation a modifié l'ambiance scolaire dans la classe ; dans l'établissement ? A-t-elle eu des répercussions sur les résultats scolaires ?**

AS.W C'est très compliqué de vous répondre ; je ne sais pas sur quels indicateurs je pourrais m'appuyer, surtout que ce n'est pas lié à l'outil de la médiation face à des cohortes d'enfants. Je m'explique : nous avons vécu une vie difficile dans l'école à cause d'une cohorte d'enfants qui a maintenant quitté le collège et qui avait énormément détérioré le climat de l'école. Leur effet ne touchait pas qu'une seule classe ; c'était vraiment au niveau de l'école. Ce groupe d'élèves difficiles qui a été identifié dès leur entrée à l'école et depuis leur départ le climat de l'école a beaucoup changé. Devrais-je mettre cela sur la médiation ? Par contre, ce que je vois quand nous, les adultes, nous sommes démunis pour gérer ces conflits, c'est que cela nous a enrichi d'avoir cette médiation à proposer aux enfants. Dans cette ambiance conflictuelle, il y avait des enfants victimes, des enfants qui ne se sentaient pas écoutés et qui devenaient un peu fatalistes par rapport à ce qui pouvait se passer. Ce temps de reconnaissance de ce qu'ils vivaient dans le groupe, d'être écoutés par d'autres enfants, là-dessus je pense que la médiation a été un bon outil à notre disposition.

**Et sur les résultats scolaires ?**

AS.W C'est très compliqué ; on comptait beaucoup sur cette médiation. Nous avons été un peu déçus car ces élèves médiateurs se retrouvaient eux-mêmes dans les conflits. Je pense à 2 exemples en tête dont un qui n'a pas été probant : il ne s'est pas reconnu et l'année d'après a demandé à ne plus être médiateur. Il ne voulait plus jouer ce rôle-là. Nous avons été un peu déçus car on avait pensé qu'être médiateurs, pour des élèves en difficulté, cela les aiderait à être moins dans le conflit. Finalement cela n'a pas été le cas, et pas de changement sur le plan scolaire.

**Quelles sont d'après vous les qualités pour être un médiateur ?**

AS.W D'abord il y avait des critères neutres. Il fallait qu'on équilibre le nombre de garçons et de filles et leur nombre par rapport à leur niveau de classe et puis après avec la connaissance des élèves

...

N.R ... on a décidé de se baser sur les lettres de motivation. On n'avait pas a priori un profil qu'on recherchait et c'est en fonction des lettres et de leur motivation que l'on a décidé que celui-là est très motivé parce qu'il veut aider les autres, ou parce qu'il expliquait bien son rôle.

**Et les qualités de médiateur ?**

AS.W Ceux qui savent écouter les autres, et c'est d'autant plus important à cet âge-là car ce sont des enfants qui sont beaucoup centrés sur eux-mêmes. Ceux qui ont cette maturité d'être à l'écoute de l'autre ce sont ceux qui sont prêts pour la médiation.

N.R Certains se sont révélés à nos yeux, je pense en particulier à deux petites filles discrètes et effacées qui ont souhaité être médiatrices et qui se sont révélées avec une qualité d'écoute, de calme, elles ont leur place comme médiatrices tout en douceur et puis tournées vers l'autre.

**Etes-vous d'accord avec l'idée que des élèves ayant des problèmes de comportement, puissent être désignés comme médiateur ?**

AS.W C'est ce qu'on a essayé, c'est ce qu'on voulait.

N.R ... et on persiste encore pour certains, parce qu'on n'a pas, sauf problème de comportement, à perturber la formation ... Nous n'avons pas éliminé d'enfant. Il y a certains élèves qui ne sont pas toujours faciles. Je pense à une en particulier qu'on garde en tant que médiatrice. Cela lui fait du bien à elle. Etre médiatrice la valorise, la responsabilise et lui donne confiance en elle ; même si elle a des moments où elle « pète un plomb » mais on persiste.

AS.W Notre regard vis-à-vis de la médiation a évolué au fil des années. Je pense qu'au début on a mis beaucoup d'espoir dans la médiation en se disant que cela allait être la baguette magique. Ensuite on est passé par le stade de la déception, l'ayant finalement mis en place et voyant que nos problèmes étaient toujours là... Et puis on a quand même poursuivi parce qu'on est « têtu ». Et aujourd'hui on trouve que c'est un outil parmi d'autres. La médiation n'est pas la solution miracle mais c'est un outil qui permet à certains ou à certaines enfants de se révéler en étant à l'écoute de l'autre. Surtout, c'est un fabuleux outil par rapport à ce qu'on doit faire au niveau de l'enseignement civique et moral, par rapport aux valeurs de la république que l'on défend dans une école : le respect de l'autre, l'écoute de l'autre. Ce que l'on appelait avant l'éducation civique.

N.R Et puis pour tous les enfants c'est une autre prise en considération de leurs problèmes. Ils ont l'impression d'exister. S'ils ont un problème, ils ont les billets de médiation et ils ont un espace où ils vont parler, être écoutés, être entendus même si la médiation n'a pas lieu car l'autre refuse. De toute façon, moi-même, je n'ignore jamais un billet de médiation et ils voient que leur difficultés, leurs problèmes, leurs conflits sont pris en compte et donc il y a un effet positif. Avant ils allaient dans la cour se plaindre à la maitresse et maintenant il y a une autre instance.

AS.W Pour les petits de CP, les élèves viennent en médiation envoyés par la maitresse, mais les élèves des autres classes saisissent eux-mêmes les médiateurs. Cette médiation a un effet thérapeutique, c'est-à-dire un espace où je suis écouté, et je pense que dans l'environnement de l'école c'est très important cet espace pour nos élèves.

**Pensez-vous que la participation de ces élèves au projet de médiation modifiera leur comportement**

AS.W Oui pour certains et non pour d'autres. Je voudrais dire que les médiateurs sont fiers dans le bon sens du terme. C'est aussi une fierté que d'être médiateur et les élèves médiateurs qui sont partis au collège ont reçu un diplôme. Ils sont reconnus. Pour ces enfants, c'est une compétence qu'ils ont acquis qui peut les suivre tout au long de leur vie. On leur a donné un diplôme en leur disant qu'ils pouvaient le faire valoir dans leur collège public de secteur et cela a été précisé dans leur livret scolaire.

### **Constat sur le fonctionnement de la médiation dans votre Etablissement ?**

**Dans votre Etablissement, quel est le nombre d'affaires envoyées en médiation depuis sa mise en place ?**

N.R : Depuis la rentrée scolaire 2015 il y en a eu 12 et une trentaine en 2014, en fait une moyenne de 30 chaque année.

### **Que pensez-vous de ce chiffre, peut-on l'améliorer ?**

AS.W : Il y a de la régulation à faire, aussi, au moment de la mise en place du dispositif.....

N.R : .....Oui, en particulier en vérifiant le contenu de la « Boîte de Demande de Médiation » pour éviter qu'elle soit envahie par des tentatives de règlement de comptes ou des accès de colère, au détriment des véritables demandes de médiation ! J'explique que la médiation est là pour arranger les choses et régler les conflits et non pas pour punir. Ensuite, en fonction des cas et en concertation avec les médiateurs, je demande l'intervention d'un binôme adapté au cas (par exemple, un binôme extérieur à la classe, lorsque cela est nécessaire). Les séances se déroulent le mardi et le jeudi, à la récréation du matin et les médiateurs interviennent en fonction d'un tableau de répartition. Pendant les séances, je reste à proximité du local de médiation, car des débordements sont toujours possibles.

**Selon vous, pour quel type de problèmes, la médiation vous est-elle apparue adaptée pour résoudre les conflits entre élèves?**

AS.W : Tous les petits conflits du quotidien, c'est-à-dire toutes les petites contrariétés ; ce qui revient souvent : elle ne veut plus être ma copine, elle m'a insultée, elle m'a tapée, c'est essentiellement pour ça ; mais, il faut voir ce qu'il y a derrière : des histoires de copinage, elle m'a laissé tomber, elle est partie avec l'autre ; elle me regarde de travers, qu'est-ce qu'elle pense de moi.

### **Vous parlez au féminin ?**

AS.W : Ce sont plutôt les filles qui demandent la médiation, lorsqu'elles ont un conflit avec une fille, ou avec un garçon ; peut-être que les garçons règlent leur conflits autrement. N'oublions pas, non plus, que la médiation a lieu pendant la récréation. Pour les garçons le temps de récréation est sacré, ils ont besoin de se défouler, de taper dans la balle et – pensent-ils - aller en médiation va leur faire perdre leur récréation ; je pense que pour les filles le conflit les envahit plus et qu'elles ont besoin de crever l'abcès.....

N.R : Pour moi, c'est simplement le reflet de la différence homme/ femme qui se manifeste déjà dans l'enfance ; une femme va réfléchir sur elle, c'est un trait plus féminin.

AS.W : Et puis je pense qu'il y a peu de conflits garçon/garçon qui vient en médiation

N.R : c'est vrai que les garçons qui ont un problème se cassent la figure et le règlent autrement

AS.W : Dans le cas de conflit fille/garçon, c'est toujours la fille qui prend l'initiative de la médiation, et le garçon mis en cause ne vient pas toujours, et ça c'est nouveau ; les garçons commencent à connaître les ficelles de la médiation, au début ils y allaient, maintenant ils savent qu'ils ont le droit de refuser et qu'il n'y a pas de sanction. Ils n'ont envie, semble-t-il, ni de trouver une solution à leur problème, ni de rater une récréation.

**Pensez-vous qu'une médiation peut-être plus efficace qu'un avertissement ou qu'une punition ?**

AS.W : Ça dépend de ce qui s'est passé dans le conflit : le cas d'un enfant qui a été très violent envers un autre ne passe pas par une médiation ; ce type de cas se traite dans mon bureau pour verbaliser ce qui s'est passé. On essaie, ainsi, de faire travailler les élèves sur leurs émotions et leurs ressentis : on essaie, en particulier, de les faire parler pour qu'ils prennent conscience de la violence de certains de leurs gestes, pour qu'ils trouvent une réparation et expriment ce que l'autre a pu ressentir.

Il faut trouver des solutions, car pas de renvoi à l'école primaire, seul un renvoi temporaire de sa classe est possible, parfois la solution passe par un contrat qui est un engagement de l'élève.

### **Et sanction et médiation en parallèle ?**

AS.W : quand un problème nous a semblé assez grave, nous avons tenté de jouer les médiateurs nous-mêmes, en utilisant la fiche de médiation, pour que les enfants puissent s'exprimer. Mais on sentait bien que c'était très compliqué.

**Dans votre Etablissement scolaire, avez-vous constaté, de la part des élèves médiateurs un changement de comportement ?**

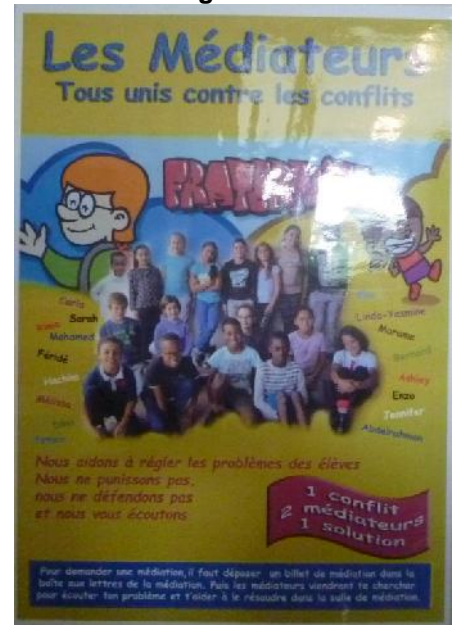
AS.W : Je vous renvoie, sur ce sujet, à ma réponse précédente.

### Comment les médiateurs sont-ils perçus par les élèves, les parents et les enseignants ?

AS.W : Les élèves médiateurs sont comme les autres : ils sont fiers lorsque leur petite sœur les reconnaît sur l'affiche des médiateurs et qu'elle-même souhaite devenir médiatrice parce que son frère ou sœur l'a été ; on sait qu'ils parlent à la maison de leur rôle de façon très positive ; mais cela ne leur donne pas un statut particulier au sein de l'école, peut-être parce que nous sommes une école élémentaire et je ne sais pas si se serait la même chose dans un collège

N.R : .....Pour ma part, j'ai même entendu reprocher, une fois, à des élèves médiateurs leur comportement, en ces termes : « toi qui est médiateur ! » pour mettre en contradiction sa conduite avec son rôle de médiateur.

AS.W : Les enseignants perçoivent les médiateurs comme les autres élèves, mais ils ont remarqué que des petites filles qui étaient effacées sont plus ouvertes vis-à-vis de la classe. Mais, en règle générale, les élèves médiateurs ne sont pas perçus différemment par les élèves, parents et enseignants



### Quels sont vos regards sur l'expérience ?

#### Avez-vous déjà proposé, personnellement, à des élèves d'essayer de résoudre leur conflit en médiation ?

AS.W : Non, cela ne m'est jamais arrivé.

N.R : Sauf exception (voir ci-dessous), je n'interviens pas. Les élèves viennent d'eux même en médiation, sauf pour les CP qui sont orientés par l'enseignant ou moi-même; les élèves connaissent tous la présence de la médiation à l'école et l'existence des médiateurs, car ceux-ci sont passés se présenter dans les classes (les supervisions sont assurées par l'Association AMELY et par moi-même). Par ailleurs, je suis présente à toutes les médiations, dans le couloir avec la partie B pendant que la partie A est en entretien et réciproquement et je rappelle aux parties ce qu'est une médiation. Parfois, la conversation est très libre, un véritable dialogue s'instaure, et quand la médiation se termine, je reprends avec eux pour savoir comment ça s'est passé : Je leur demande s'ils ont le sentiment d'avoir été écoutés, s'ils ont pu exprimer leur problème, proposer des solutions, j'essaie de voir comment ça s'est passé, et au début j'étais appelée par les médiateurs car, par exemple, un des élèves allait écrire au tableau ...mais maintenant j'interviens de moins en moins, mais, pour chaque médiation, je suis présente, physiquement, à proximité.

#### Que suggérez-vous pour un meilleur fonctionnement de la médiation, à l'avenir ?

AS.W : Je crois qu'il n'y a rien de figé, chaque année, il faut savoir réadapter, se poser des questions. Il n'y a pas un modèle donné, mais on s'adapte en fonction des élèves, en fonction de la situation en fonction des nouveaux rythmes scolaires c'est un questionnement qu'il faut avoir un peu tout le temps pour pouvoir s'adapter, cas par cas, chaque année.

#### Et continuer le dispositif ?

AS.W : C'est enrichissant pour les élèves, et pour toute l'équipe enseignante qui est mise en situation d'écouter et de résoudre des problèmes sans que l'enseignant envoie « bouler » l'élève après avoir entendu maintes fois les mêmes doléances, car il a maintenant un outil à sa disposition ; je trouve que pour les enfants médiateurs et médiés, ça en vaut vraiment la peine, On peut même parler d'un effet thérapeutique .....

N.R : .....Je trouve que la médiation instaure une relation entre les élèves par exemple quand un petit CP est convoqué pour une médiation, il ne sait pas trop ce que c'est, j'ai vu le médiateur (qui est un grand) le prendre par l'épaule pour le rassurer et je trouve que cette relation crée du lien : le grand se sent responsable du petit, et le petit se sent rassuré par le grand et c'est super.....je trouve ça hyper important

#### Quel est l'apport de la médiation pour les enseignants dans leur relation avec les élèves ?

AW.S : cette question du climat scolaire nous préoccupe depuis quelques années. Comment faire pour que l'enfant soit bien à l'école alors que les médias parlent sans cesse de harcèlement, ce qui

finit par faire passer l'école pour un milieu hyper hostile. Nous avons mené une réflexion sur ce thème, dans notre école, et la médiation nous a aidés à réfléchir sur ce que peut être ce bien-être à l'école.

#### Et d'autres dispositifs mis en place ?

AS.W : On a eu des formations sur le climat scolaire, sur ce qu'est le harcèlement. J'en parle, parce que quand on regarde toute la documentation sur le harcèlement à l'école, on y trouve, comme solution, la médiation scolaire, mais pour moi les questions de harcèlement ne peuvent pas passer par la médiation par les pairs, par contre la médiation va nous servir à identifier une situation de harcèlement, mais pas à résoudre le problème posé. A mon avis, ce n'est pas aux enfants de résoudre ce problème, en revanche, c'est un outil qui permet aux adultes d'identifier des situations de harcèlement qui ne sont pas faciles à détecter.

Nous avons, également, fait appel aux « équipes mobiles de sécurité », ce sont des personnels du rectorat qui viennent dans l'école avec un regard extérieur, alors que nous, on a tout le temps « la tête dans le guidon ». Ces équipes viennent pour observer l'ambiance de l'école. Nous les avons fait intervenir, l'année dernière, et suite à leur enquête, on a été assez surpris de voir (alors qu'on avait l'impression que les élèves vivaient l'enfer à l'école car il y avait beaucoup de conflits) qu'on avait en fait 86% des élèves qui se sentaient bien dans leur école.....

N.R : Un autre dispositif a été mis en place : la récréation aménagée pour certains élèves ; des élèves qui se sentaient trop énervés et qui avaient besoin de sortir du groupe à un moment.....

AS.W : .....des enfants qui n'étaient plus capables d'être dans la cour, car n'étant plus tenus comme dans la classe, ils réagissaient par des coups, c'est-à-dire en recourant à l'usage de la violence. On les accueillait alors dans une salle spéciale, pour faire des jeux, des dessins etc... Dans un endroit plus « contenant », mais tout de même récréatif. Ce dispositif a été bien accepté et même parfois demandé par les élèves.

N.R : Je voudrais rajouter que l'année dernière après la sensibilisation nous avons eu 70 élèves candidats à la médiation et nous avons dû en choisir 25.

AS.W : Concluons : la médiation fonctionne bien parce qu'elle est humainement bien encadrée, grâce à Nicole, dont le poste vient d'être reconduit pour 3 ans et parce que les enseignants sont partie prenante (peu de turnover), et que nous sommes soutenus par la mairie, dans le cadre de la politique de la ville, donc financée.

[Retour au sommaire](#)

## Regard d'une formatrice sur la médiation par les pairs

Par Christiane Durif-Varembont

Cette année encore je suis interpellée par le contenu des lettres de motivation écrites par chaque élève désirant devenir élève médiateur suite à la deuxième sensibilisation dans l'établissement où j'interviens.

#### Un exemple

« Ma lettre de motivation : Je me présente pour être médiateur, j'aimerais régler des conflits, pas pour connaître la vie de tous les élèves mais pour régler leur problème car un monde en conflit n'avancera jamais. J'ai déjà été en conflit en primaire donc je voudrais qu'aucun élève soit victime d'insultes, de violence », écrit un garçon de classe de 5<sup>ème</sup>.

Une fille du même niveau 5<sup>ème</sup> : « Je veux être médiatrice car je veux aider les autres, les réconcilier et peut-être les faire devenir amis. Je veux aussi faire cela pour faire une bonne ambiance dans le collège. Je veux être avec S.

*car c'est mon amie et je me sentirai plus capable de parler avec elle ».*

#### Sensibilisation des élèves en deux temps

En effet lorsqu'un établissement scolaire demande la mise en place de la médiation par les pairs, une rencontre préalable est organisée avec la direction et le CPE, voire l'ensemble du personnel éducatif. J'interviens ensuite auprès des élèves comme formatrice lors d'une sensibilisation en deux temps.

Le premier temps consiste à présenter les objectifs, les conditions et les modalités de la médiation avec la participation active des élèves : presque toujours ils manifestent de l'intérêt et de la curiosité par la pertinence de leurs questions et de leurs propos. Ils se saisissent de la possibilité d'expression qui leur est offerte à l'occasion de cette présentation.

A l'issue du deuxième temps qui vise à une clarification et à un approfondissement du premier, nous demandons à tous les élèves du niveau concerné d'écrire une lettre de motivation justifiant leur choix de devenir médiateur ou non, en insistant sur le caractère personnel et confidentiel de leurs motivations.

Le choix des élèves médiateurs est effectué ensuite par la formatrice et l'équipe éducative (Proviseur, CPE, professeurs principaux...) à partir du contenu de leur lettre et de l'appréciation de l'équipe. Les élèves retenus comme médiateurs vont donc être formés. Ils sont aussi reconnus dans leur fonction et soutenus par l'ensemble de l'équipe éducative, sans quoi cette forme de médiation s'avère impossible. J'ai constaté à maintes reprises combien cette reconnaissance est rassurante pour les élèves et les inscrit dans le projet pédagogique de l'établissement. Une charte de qualité de la médiation par les pairs a d'ailleurs été élaborée par la Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (Août 2013). Dans ce cadre, des adultes de l'équipe éducative soutiennent ce dispositif en acceptant d'être des personnes référents pour les médiateurs, consultables en cas de besoin. Les médiateurs ne sont ainsi jamais laissés dans l'embarras ou livrés à eux-mêmes. Ces conditions sont indispensables à la mise en place du dispositif de médiation par les pairs.

J'ai remarqué, après plusieurs années d'expérience, que cette phase inaugurale permet déjà à beaucoup d'élèves de s'engager dans une parole vraie repérable dans les échanges de travail en groupe. Il y a là déjà une première expérience de la circulation de la parole et d'un vécu personnel de sa prise en compte. Lors de cette sensibilisation, ils découvrent en effet les conditions de cette pratique à partir des notions d'écoute de l'autre et de soi-même, de confidentialité et d'impartialité, de respect de chacun. Le lecteur percevra ici que la mise en place d'un tel dispositif s'appuie sur une base éthique et théorique se traduisant par l'utilisation « d'outils » pratiques mettant en jeu la communication et la relation.

#### Les ateliers de formation, un apprentissage relationnel

Les élèves médiateurs, intéressés et volontaires, formés aux techniques de médiation et de gestion des conflits, interviennent auprès de leurs camarades uniquement par la parole : n'ayant aucun pouvoir de sanction, ils écoutent et parlent à chacun de leur camarade en conflit et les aident à se parler. Cette pratique passe par une meilleure connaissance des autres mais

aussi de soi-même. Elle suppose l'acquisition personnelle de principes fondamentaux : le non jugement, une meilleure connaissance de soi, l'identification de ses valeurs, le développement de la confiance en soi, le dialogue, l'acceptation d'un point de vue différent du sien, la découverte de moyens de communiquer avec moins d'agressivité et plus de capacité d'écoute. Elle passe par la prise de recul par rapport aux situations de conflits, par la mise au point d'un compromis. Elle permet de retrouver le sens du dialogue. Dans la médiation, les élèves concernés sont appelés à discerner les causes des incivilités et des violences, sans jugement et sans parti, pris afin de trouver une solution ou un autre mode relationnel entre eux. Tout cela se fait dans une dimension ludique accessible aux jeunes, ce qui n'empêche pas le sérieux de leur participation. Par exemple, lors des « entraînements » à la médiation, ils prennent beaucoup de plaisir aux exercices d'écoute et de reformulation. Je les entends dire avec une certaine jubilation « *si j'ai bien compris...* »

Cette pratique suppose une intégration personnelle des « outils » pour régler les conflits entre élèves, ce qui est l'objectif des ateliers de formation et de suivi.

Au cours de ces ateliers où sont expérimentés ces outils, les jeunes découvrent que la parole prend de la valeur parce qu'elle engage celui qui l'a dit. La parole, ce ne sont pas des mots en l'air qui n'engagent à rien. Ils découvrent aussi l'importance d'exprimer ses émotions par la pratique de la reformulation, que ces émotions soient les siennes ou celles de l'autre. Tout notre travail de gestion des conflits, toute la médiation consistent à mettre des mots sur le vécu, les émotions, les frustrations, à exprimer aussi l'objet des désaccords, des reproches et des demandes que l'on peut faire à l'autre. Les élèves médiateurs témoignent que la médiation se réalise assez vite du fait de leur proximité générationnelle : « *On a les mêmes mots, on a le même vocabulaire, on se comprend. On a vécu les mêmes préoccupations* ». Les enfants du primaire disent la même chose.

Les ateliers de formation permettent aux élèves d'intégrer le protocole et le cadre de la pratique de médiation par les pairs que je résume brièvement : Les élèves médiateurs exercent en binôme, à tour de rôle, selon l'organisation de l'établissement. Une salle de médiation est réservée aux élèves médiateurs pour recevoir les protagonistes en toute discrétion et sécurité. La médiation par les pairs se déroule en plusieurs étapes précises travaillées lors des ateliers de formation. Le retour d'expérience s'effectue lors des ateliers

de suivi organisés selon un calendrier propre à l'établissement.

### Quelle efficacité de la médiation par les pairs ? Un exemple en collège.

Après la mise en place d'une médiation par les pairs avec des élèves de 5<sup>ème</sup> dans un collège de la banlieue lyonnaise, voici l'exemple d'un bilan de ses effets tant auprès des élèves médiateurs qu'auprès des élèves médiés à partir d'un questionnaire complétant le retour des ateliers de suivi (Mathieu, 2013).

Sur 14 élèves médiateurs, plus de la moitié a vécu comme facile la pratique de la médiation, aucun ne la trouve très difficile. La moitié reconnaît aussi que l'impartialité reste difficile, ce qui m'amène à retravailler cette question au cours des ateliers. Les trois quart des médiateurs estiment avoir eu de bonnes conditions matérielles et temporelles pour la réalisation des médiations au sein de cet établissement. De leur côté, les trois quart des 14 élèves médiés expriment leur satisfaction d'avoir pu trouver une solution au conflit, et presque tous expriment que même en cas d'absence d'accord, la médiation a permis d'améliorer la relation entre élèves. Tous disent que les élèves médiateurs ont été accueillants, à l'écoute, impartiaux, ont respecté la confidentialité des entretiens, que les séances de médiation ont bénéficié d'un temps suffisant et qu'ils ont pu s'exprimer librement face aux élèves médiateurs. D'un point de vue émotionnel il est important de noter que les trois quart des élèves médiés reconnaissent l'effet d'apaisement de leur colère vis-à-vis de l'autre élève qu'ils n'ont pas eu d'autres problèmes avec celui-ci. Ils retourneraient volontiers en médiation en cas de nouvel incident.

Le constat fait dans les établissements où j'interviens en tant que formatrice prouve que les élèves adhèrent à cette démarche puisqu'ils sont nombreux à vouloir être médiateurs. Ils pensent « *qu'il faut régler les problèmes et pour cela, il est indispensable de parler* ». Pour eux, personne ne semble mieux placé pour le faire qu'un élève comme eux: « *il a même âge que nous, alors il comprend mieux nos problèmes* ». Ils ont bien compris que l'expression et la reformulation permettent d'atténuer les dissensions qui naissent entre certains élèves. Par la parole ils se responsabilisent comme en témoignent régulièrement les personnels éducatifs.

Les jeunes apprennent beaucoup sur les autres et sur eux-mêmes. Ils découvrent comment les conflits déclenchent des réactions de colère, de peur, de tristesse... Certains retiennent ces émotions en eux comme s'ils n'avaient rien vu, rien entendu. D'autres les expriment beaucoup plus directement. Ainsi, ils apprennent à se connaître pour mieux aider les autres, pour mieux maîtriser leurs réactions et faire la part des choses.

La médiation par les pairs est l'occasion d'une prise de conscience des gestes et des faits de chacun envers les autres. Les ateliers offrent des moments privilégiés d'apprentissage relationnel. Eduquant les élèves à la citoyenneté et au « vivre ensemble » l'ensemble du dispositif s'inscrit tout à fait dans un projet d'établissement et participe de façon efficace à la prévention des violences en milieu scolaire, qu'elles prennent la forme des insultes, des bagarres, des pratiques d'exclusion et de harcèlement. Les paroles des élèves illustrent bien cette perspective.

### Pour conclure, la parole aux élèves (extraits des lettres de motivation)

*« Je veux être médiatrice pour régler des conflits. Par exemple : une classe où il y a des conflits ce n'est pas une classe parce qu'une classe cela doit se respecter, être une équipe et non être divisée, c'est pour cela que je veux faire médiatrice ».* (Fille de 5<sup>ème</sup>)

*« Oui, je veux être médiateur car je veux qu'il y ait une ambiance plus saine dans le collège et vu que moi aussi l'année dernière j'ai eu beaucoup d'histoires et je me suis remis en question et je veux que tout le monde soit comme moi »* (Garçon de 5<sup>ème</sup>).

*« Je m'appelle H. et je souhaiterai être médiateur car essayer de résoudre les problèmes, c'est plus agréable que de se haïr. Je veux aussi éviter les conflits encore plus graves entre élèves ».* (Garçon de 5<sup>ème</sup>).

Pour moi l'efficacité de cette pratique n'est plus à démontrer, comme en témoignent à chaque fois dans l'après-coup de sa mise en place les personnels des équipes éducatives qui remarquent l'amélioration du climat scolaire. Le fait que les jeunes eux-mêmes le disent à leur manière n'en a que plus de valeur : « *ça marche !* »

[Retour au sommaire](#)

# PORTRAIT

## JOËLLE TIMMERMANS :

*Une pionnière de la médiation scolaire dans le plat pays*

Par Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT

La médiation scolaire commence à avoir une histoire. En Belgique. Joëlle Timmermans, en est une des pionnières. Sa notoriété a très vite dépassée le plat pays pour toucher le monde francophone avec la publication de son ouvrage au titre particulièrement prophétique : « *Devenir son propre médiateur* ». C'est pour cette raison que son nom m'est spontanément venu à l'esprit pour dresser le portrait d'une des premières « aventurières » de la médiation en milieu scolaire et de la « médiation par les pairs ». Il est vrai que j'aurais pu dresser celui de Babeth Diaz ou de Brigitte Liatard-Dulac, les fondatrices de "Génération Médiateurs" en France, mais pour une lettre à vocation francophone, cela faisait trop franco-français. Et puis, argument ultime, Joëlle Timmermans a développé la médiation au pays d'Hergé où pour paraphraser son slogan, on se devrait d'être médiateur de 7 à 77 ans.

### Sa découverte de la médiation

Pour rester dans le domaine de la bande dessinée, j'ai demandé à Joëlle Timmermans, de me dire, comment elle était tombée dans "*la marmite de la médiation scolaire*". Il faut se rappeler que, dans les années 80-90, la médiation était peu connue dans la plupart des pays européens et encore moins la médiation scolaire. Se lancer dans ce champ d'intervention, relevait de l'aventure car tout était encore à créer dans le monde francophone. Elle m'a répondu, avec son charmant accent belge, que sa motivation pour se former à la médiation est directement liée à son expérience professionnelle de plus de 15 ans, comme artiste et organisatrice de tournée de compagnies de théâtre et de danse. Dans cette fonction, elle avait été amenée à « observer et écouter » bon nombre de conflits dont l'un s'est terminé en justice après 5 années de tournée mondiale. C'est ce passage traumatisant en justice et sa passion pour la dimension relationnelle qui l'a amenée à suivre une conférence de JF Six, une sensibilisation avec Paula Peters puis une formation de post-graduée en médiation à Dour. Cette dernière avait été mise en place par une autre figure

historique de la médiation en Belgique : Hélène Van de Steen. Il convient de souligner que c'est en Belgique, et notamment sous son impulsion, qu'a été mise en place en Europe, la première formation longue et diplômante à la médiation avec la délivrance d'un post-graduat comprenant plus de 600 heures d'enseignement et de pratiques. C'est, dans le cadre de ce post-graduat suivi durant les années 1992-94 que Joëlle Timmermans a découvert la médiation scolaire en faisant son stage dans une école secondaire de la commune de Saint-Gilles à Bruxelles, le berceau des premières expériences en la matière.

Le choix de cette formation reflète bien la personnalité de Joëlle Timmermans, faite d'exigence, de rigueur, d'ouverture et d'optimisme car il fallait croire en la médiation à l'époque pour se lancer et s'investir dans une formation aussi longue. En effet, elle aurait pu se contenter du type de formation dispensé au début des années quatre-vingt-dix, spécialisée et limitée à 40 heures ou 60 heures. Sa volonté de continuer à se former et à s'ouvrir à d'autres pays notamment au niveau européen, l'a amenée à participer au cours des années 2002-2004 au premier master européen de médiation à l'Institut Universitaire Kurt Bösch en Suisse à Sion. Il est assez rare que des praticiens de la médiation choisissent des institutions universitaires pour se former et cette démarche illustre bien la volonté de Joëlle Timmermans, de se donner les outils d'analyse nécessaire pour comprendre le phénomène de la médiation et de ne pas se limiter à la simple acquisition de techniques, de recettes pour résoudre les conflits.

### Une professionnelle et une militante de la médiation

Le choix de la médiation scolaire par Joëlle Timmermans, pour faire ses premières armes d'apprenti médiateur dans le cadre de sa formation, n'est pas dû au hasard, car dans les années soixante-dix, Joëlle Timmermans, a été enseignante dans des écoles primaires, ce qui l'avait sensibilisée à la question d'une



meilleure gestion des relations scolaires. Des événements externes comme les violences perpétrées par des jeunes issus le plus souvent de l'immigration, en 1993 dans une partie de Bruxelles, avaient surpris les autorités belges et posé, d'une manière crue, les failles des politiques d'intégration de ces jeunes dans la société belge. L'ensemble de ces constats et le désarroi des enseignants et de l'ensemble des équipes éducatives comme des parents l'ont convaincue à l'époque d'explorer le champ scolaire. Au croisement de la médiation familiale, de la médiation de quartier et de la médiation auteur-victime, il est, pour elle, un véritable vivier pour le développement de la médiation.

C'est ainsi qu'en 1995-1996, Joëlle Timmermans participe à la mise en place de la première expérience de médiation par les pairs (MPP) dans une école primaire de la ville universitaire de Louvain-la-Neuve. C'est dans le cadre de l'Université de Paix de Namur qu'elle mène cette expérience avec Cécile Denis, en réalisant un véritable travail d'ingénierie de médiation dans le sens où elle crée avec ses collègues, une méthodologie d'intervention pour adapter les outils de médiation à des élèves de primaire. Pour mener ce travail, elle s'inspirera de son mémoire de fin d'études, des expériences américaines et françaises, de ses lectures comme celles de Thomas Gordon, Jacques Salomé, Marshall Rosenberg, ... Elle développera ensuite sa propre méthode qui donnera lieu à l'écriture de son ouvrage "*Devenir son propre médiateur*". Elle a eu le souci, dès le départ, de chercher à pérenniser le projet, ce qui explique sa collaboration avec Jeannine Blomart, directrice du Séminaire de Psychologie de l'Éducation de l'Université Libre de Bruxelles, non seulement pour l'aider à mettre en œuvre le projet mais surtout pour l'évaluer et en analyser les conditions de pérennisation afin de le poursuivre après son départ de l'établissement. Leur complicité va grandir avec les années en participant ensemble régulièrement à de nombreux projets européens.

Être pionnière c'est exaltant, comme elle le dit si bien, et c'est aussi se heurter à des résistances, celles des adultes sceptiques sur la capacité des élèves à gérer des conflits, à des difficultés matérielles, comme celle de trouver un local pour réaliser les médiations, à des difficultés financières comme celle de pouvoir rémunérer une équipe de terrain, ...

Ces premières armes faites, Joëlle Timmermans se donne les moyens de son action en utilisant son association « Le Souffle », dont elle est directrice depuis 1993,

comme un des fers de lance du développement de la Culture de médiation en Belgique. C'est dans cette structure qu'elle élabore programmes et outils de formation et de médiation, réalise des vidéos, publie articles et ouvrages,...entourée de collègues enthousiastes : Françoise Cognaut, Angeline Mertens, Juan Romero, Jean Gerber, Peggy Snoeck, Hervé d'Otreppe, Bernadette Deleval, Olivia da Costa Maya, Joëlle Melvies, Isabelle Lebon, Maria-Stella Xiraki, Monique De Pauw, Michaël Afomen, ... Jeannine Blomart, infatigablement, l'accompagne dans tous les projets et apporte son soutien dans le pilotage des missions à mener par toute cette belle équipe de terrain professionnelle.

Joëlle Timmermans est plus qu'une simple praticienne de la médiation, c'est aussi une militante car elle ne s'est pas enfermée dans la médiation scolaire. Elle s'est ouverte à d'autres formes de médiation, comme la médiation familiale, la médiation auteur-victime, ce qui est, à mon sens, assez rare à l'époque où la spécialisation l'emportait sur la vision généraliste de la médiation.

Elle s'investit aussi beaucoup dans la professionnalisation de ce nouveau métier en Europe en participant en 2004 à la création du Code européen du médiateur et en 2003, à la création de l'Union Belge des Médiateurs Professionnels (UBMP-BUPB-BUPM) et à son code éthique au-travers du pacte de solidarité, transparence et loyauté (2009). Il convient de souligner que la création de cette union ouverte à tous, aux Flamands et aux Francophones est en elle-même un acte de médiation remarquable dans le contexte belge actuel. Elle en a été sa présidente de 2007 à 2014. Elle est aussi régulièrement membre d'un certain nombre d'organisations comme l'Association de Médiation Familiale/AMF, le Centre pour la Recherche en Médiation/CRM, Médiations asbl,...ce qui témoigne de son esprit d'ouverture et de son souci de contribuer au développement de la médiation tout champ confondu.

A l'image d'une missionnaire et de son idéalisme, elle parcourt la Belgique, pour faire des conférences sur la médiation à Bruxelles, Liège, Bruges, Charleroi... mais aussi en Europe où elle délivre la « bonne parole » en France (Paris, Lyon, Toulouse, Carvin...), en Angleterre (Cambridge), en Italie (Trapani, Gibellina, Torino...), au Portugal (Lisboa), en Espagne (Séville, Barcelone, ..), en Grèce (Larissa), en Pologne (Varsovie), en Irlande (Dublin), en Hollande (Veldhoven), au Luxembourg... Cette activité de sensibilisation à la médiation est d'autant nécessaire que dans la période actuelle, les discours

dominants font une large place aux idées d'« autorité », de « rappel à la loi », de « devoirs », de « sécurité »... plutôt qu'à la médiation.

#### Une action et une réflexion au service de la médiation :

Joëlle Timmermans est une réelle chercheuse et tête pensante, contribuant au travers de ses écrits à développer une réflexion sur la médiation. Je peux en témoigner directement puisque nous avons eu l'occasion de mener des recherches européennes en commun, notamment dans le champ de la médiation scolaire. Ce point mérite d'être souligné, car en Belgique, comme dans la plupart des pays, on oublie trop souvent que ce sont les praticiens qui ont écrit les premiers ouvrages sur la médiation et que c'est bien plus tard que les universitaires ont investi ce champ d'investigation. Si ces ouvrages prenaient le plus souvent la forme de manuels pratiques de médiation ou de témoignages d'expériences, certains d'entre eux développent un véritable esprit de recherche. Il existe peu de praticiens de la médiation qui, comme Joëlle Timmermans, ont mené des recherches-actions, c'est-à-dire agir sur le terrain tout en se donnant les moyens d'analyser ce qu'ils font et d'évaluer les résultats de leur action. Joëlle Timmermans est l'archétype de ces praticiens qui ont une démarche d'observation et de réflexion, ce qui explique à la fois la pertinence de ses projets sur le terrain et la qualité de ses écrits. Ce souci d'allier la double casquette de praticien et de chercheur, elle le cultive depuis le début, comme le prouve la réalisation de son premier ouvrage « *Devenir son propre médiateur* » qui est le résultat d'une recherche-action menée en collaboration avec l'Université de Bruxelles pendant 2 années consécutives (de 1996 à 1998). Centrée sur la socialisation et l'éducation de l'enfant à gérer lui-même ses relations, cette recherche-action gagne le prix "Ecole et violence : prévention précoce" décerné par la "Fondation de France" et l'association "Pierre Strauss" en 1999.

Par la suite, elle devient chef de projet ou partenaire de différents projets européens liés à la médiation : Socrates, Comenius, Leonardo da Vinci, Youthpass, Europass, Daphne, Ville Apprenante... qui continuent à nourrir sa pratique et donne lieu à la publication de nombreux articles ou DVD comme en témoigne sa bibliographie.

Après près de 25 ans d'actions, elle conserve cette qualité de visionnaire comme en témoignent ses travaux actuels sur la « justice restaurative » basée sur sa longue expérience

en « médiation collective » ou « médiation de groupe ».

En Belgique francophone, Joëlle Timmermans est ici, une nouvelle fois, à la pointe de l'application de ce concept de justice dans le champ scolaire. Si ce nouveau dispositif a du mal à s'imposer dans l'espace francophone à l'exception du Québec, la Belgique est à la pointe de son développement en Europe en raison du rôle majeur joué par la Flandre et

L'université catholique de Leuven (KUL) dans sa diffusion. Les lois du 15 mai et 13 juin 2006 relative à la protection de la jeunesse prévoient le recours à la médiation et à la concertation restauratrice en groupe/CRG dans le souci d'apporter une réponse éducative au délit. Elles visent à donner l'occasion au jeune de poser un ou plusieurs actes constructifs en réponse à son infraction complétant ainsi la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse et à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait.

A partir de 2012, reprenant ces principes de justice restaurative, Joëlle Timmermans et son équipe participe activement à sa mise en œuvre dans le domaine scolaire grâce au soutien du Service Enseignement de la Commission Communautaire Française (CoCof) de la Région bruxelloise. Son dispositif se situe en amont de tout jugement. En invitant chacun à un dépassement de la peur de « dire le conflit » et à contribuer à sa résolution pour un « changement à trois niveaux » : personnel, interpersonnel et collectif, ce nouveau dispositif désire ajouter, au caractère curatif de la CRG, un caractère « préventif » essentiel pour toute l'équipe du Souffle.

Aujourd'hui, Joëlle Timmermans continue à explorer les différentes pratiques médiantes en Belgique et à l'étranger pour instaurer une véritable « culture de la médiation » où chacun pourrait « devenir son propre médiateur ». Pour reprendre son expression « chacun pourrait alors devenir « tiers-pair » pour les autres que ce soit à l'école, dans la famille, dans le quartier, dans l'entreprise... ».

Pour reprendre une autre de ses expressions, c'est une « r-évolution-évolution » que cherche à promouvoir cette infatigable, persévérante et attachante personnalité de la médiation francophone

[Retour au sommaire](#)

# NOTE DE LECTURE

## La médiation par les élèves.

Jean-Pierre Bonafé-Schmitt

**CONDETTE-CASTELAIN Sylvie, HUE-NONIN Corinne, Enjeux et perspectives pour la vie scolaire, Ressources Formation, Canopé Editions, 2014, 181p.**

Il existe quelques ouvrages sur la médiation scolaire et celui-ci est remarquable, car il présente la particularité d'associer d'une manière pertinente la théorie et la pratique en matière de médiation scolaire. Il est vrai qu'il est écrit à la fois par une universitaire et une praticienne de la médiation, ce qui donne une valeur ajoutée à cet ouvrage qui ne se limite pas à un simple exposé de théories ou description de techniques de médiation. C'est un véritable ouvrage portant sur ce que j'ai appelé l'ingénierie de la médiation, c'est-à-dire la présentation d'une méthode d'intervention pour mettre en place un dispositif de médiation dans une organisation, en l'espèce, un établissement scolaire. En effet, les différents chapitres permettent non seulement de s'initier aux différentes étapes de la mise en place d'un projet de médiation par les pairs, mais aussi de s'interroger sur les enjeux qui se profilent autour du développement de la médiation scolaire par les pairs.

Le premier chapitre intitulé « *la montée en puissance de la médiation* » aborde les définitions de la médiation scolaire en mettant l'accent sur les dimensions communicationnelles et de responsabilisation des acteurs. Il fait aussi le point sur le développement de la médiation dans bon nombre de pays à partir de résultats de recherche portant sur les différentes formes de régulation de la violence scolaire en soulignant qu'il existe « *un développement différencié des pratiques de médiation* » (p.34) selon les pays. Les auteurs rappellent que « *c'est à partir des années 1970 que la médiation s'est développée aux Etat-Unis, puis en Australie (Astor, Chinkin, 2001), au Canada (Johnson 1996) et en Nouvelle Zélande (Cameron, Dupuis, 1991) avant de faire son entrée sur le continent européen* ». (p.34). Si la médiation scolaire se développe dans les pays anglo-saxons il en est tout autrement en France où elle bénéficie d'une « *faible légitimité* » dans le système scolaire. Pour les auteurs, cela s'expliquerait essentiellement par « *des raisons culturelles qui sont spécifiques au contexte français et qui privilégient d'autres*

*formes d'intervention* » (p.37) comme le recours au conseil de discipline, à la commission de vie scolaire, la commission éducative... En effet, la médiation ne serait envisagée que comme « *ultime recours* » dans des établissements scolaires connaissant de grandes difficultés en raison d'actes d'incivilité et de violence.

Après ce cadrage sur la notion de médiation, les auteurs abordent dans un deuxième chapitre « *les enjeux de la médiation par les élèves* » que ce soit sur un plan personnel pour les élèves et plus généralement pour la communauté scolaire. En effet, les auteurs soulignent que dans le cadre scolaire, la médiation ne peut être réduite à un simple outil de pacification des relations, mais doit être considérée comme un processus d'apprentissage qui « *contribue à conduire vers une plus grande autonomie* » et permet de « *s'initier à la prise de responsabilités* » aussi bien pour les élèves médiateurs que pour les médiés dans la recherche d'une solution à leur conflit. Ce processus d'apprentissage favorise aussi la construction de compétences, notamment émotionnelles, qui se manifestent par « *le développement d'une capacité à comprendre ses émotions et à reconnaître leur incidence sur les actions* » (p.57). La médiation ne revêt pas simplement des enjeux pour les élèves, elle a aussi « *des effets sur le fonctionnement et l'organisation de l'établissement* » (p.61). En effet, l'introduction de la médiation modifie le fonctionnement des établissements dans la mesure où elle passe par la reconnaissance de nouveaux acteurs dans la gestion des conflits, les élèves et le développement d'une approche plus négociée et participative des modes de gestion des conflits. Les auteurs abordent la question souvent soulevée par les opposants à la médiation, de la coexistence de la médiation avec l'autorité, comme si celle-ci comportait un risque, « *celui du partage de pouvoir* » (p.64). L'accent est aussi mis sur l'influence de la médiation sur le climat scolaire, car, comme le souligne les auteurs, la pacification des relations interindividuelles,

favorise « *la réalisation d'un climat relationnel paisible et serein* » au sein de l'établissement (p.67). Un autre point majeur de l'effet de la médiation sur le fonctionnement des établissements, c'est la reconnaissance du conflit et surtout son institutionnalisation à travers le processus de médiation, ce qui représente une véritable révolution silencieuse tant le conflit est le plus souvent nié dans les établissements scolaires. Les auteurs relèvent aussi que la médiation permet la reconnaissance des élèves, comme des acteurs à part entière, en leur permettant de se réapproprier la gestion de leur action à travers, ce que les américains, appellent l'empowerment, un terme difficilement traduisible en français.

Avec le troisième chapitre ayant pour titre « *une proposition de formation à la médiation* », on rentre dans ce que j'appelle l'ingénierie de la médiation avec la présentation de la méthodologie et notamment les différentes phases, de la mise en place d'un projet de médiation dans un établissement scolaire. Il s'agit d'une présentation très pratique, illustrée par de nombreux outils utilisés par une des auteurs, Corinne Hue-Nonin, qui appartient à l'AROEVEN, dans la mise en place de projets de médiation dans l'académie de Rouen. La méthodologie présentée se décompose en 5 étapes avec pour chacune d'entre-elles l'insertion de fiches pratiques expliquant dans le détail le déroulement et le contenu de l'intervention pour la mise en place du projet. La première étape consiste à « *informer la communauté scolaire* » et c'est une phase importante de ce processus d'ingénierie, car elle ne vise pas simplement à informer, mais surtout à obtenir l'adhésion de la communauté scolaire. Une des conditions de la faisabilité du projet, et la plus importante, est d'obtenir au préalable l'accord de la direction de l'établissement, puis vient ensuite l'adhésion au projet des adultes et plus précisément des enseignants. Cette double adhésion est nécessaire, car comme le soulignent les auteurs, « *une trop forte résistance des adultes à la construction du projet entrave l'action des élèves et voue le dispositif à l'échec* » (p.87). Sur un plan pratique, pour surmonter ces résistances et favoriser le développement d'une culture de la médiation, les auteurs proposent un « *copilotage* » du projet par une ou deux personnes de l'établissement et surtout une politique de communications auprès des enseignants mais aussi des parents d'élèves pour les informer régulièrement du déroulement du projet.

La seconde étape est centrée sur « *la formation des adultes accompagnateurs* » du projet, car les auteurs soulignent que la constitution « *d'une équipe d'adultes motivés et volontaires sera indispensable pour assurer une formation de qualité des élèves et un bon accompagnement* » (p.86). Le contenu de la formation porte sur « *les représentations du rôle du médiateur* », « *les attitudes dans la médiation* » et surtout « *une simulation de médiation* », c'est-à-dire un exercice pratique de médiation où les participants jouent le rôle de médiateurs afin d'appréhender toutes les phases du processus de médiation, les règles de communications verbales et non verbales... L'ouvrage comporte une série de fiches qui représentent autant d'outils de formation, comme par exemple, « *Comment bien communiquer en médiation* », « *Exercices sur les attitudes dans la communication* », mais aussi la « *Charte des adultes accompagnateurs* », le « *Code de bonne conduite de l'élèves médiateurs* »...

La formation se termine par la phase d'« *opérationnalisation du dispositif*, c'est-à-dire la sensibilisation des élèves à la médiation dans les classes, l'appel à candidatures et la formation des élèves médiateurs.

Une fois les adultes formés, les auteurs proposent de passer à l'étape 3 qui consiste à « *sensibiliser les élèves et recruter les élèves médiateurs* ». La phase de sensibilisation à la notion de médiation des élèves se fait essentiellement sous la forme d'exercices pratiques de simulation de médiation visant à les faire travailler sur la notion de conflits, sur le rôle du médiateur, sur les différentes étapes du processus de médiation... Pour aider à la réalisation de cette étape, les auteurs donnent une série de fiches pratiques dont celle relative au recrutement des élèves médiateurs qui donne un nombre de critères de choix pour s'assurer des motivations, des qualités des candidats... mais aussi pour prendre en compte la diversité des élèves présents dans l'établissement. Et sans oublier de permettre à des « *élèves en difficulté par rapport au travail scolaire ou en difficulté par rapport au respect de la discipline de devenir médiateur* » (p.107), ce qui peut poser des problèmes, comme j'ai pu le constater dans mes propres expériences<sup>1</sup>. Les auteurs proposent de limiter le recrutement à une douzaine de médiateurs pour favoriser un bon apprentissage de cette fonction lors de la formation.

Après le recrutement des candidats, on passe à l'étape 4 « *former les élèves médiateurs* », une formation qui se déroule sur

1 Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, "La médiation scolaire par les élèves", ESF Editeur, 2000

2 journées. La première est consacrée à un travail sur « *les représentations du rôle de médiateur* » et sur « *les attitudes dans la communication* » à partir de travaux de groupe et la deuxième porte sur des « *simulations de médiation* » pour acquérir, d'une manière pratique, les compétences nécessaires à la gestion d'un processus de médiation. Pour aider à la réalisation de cette formation, les auteurs donnent une série de fiches pratiques en distinguant les niveaux scolaires : collèges et lycées.

Un des intérêts de cet ouvrage, c'est l'incorporation d'une phase de « *suivi du dispositif* » qui en constitue l'étape 5 ce qui est assez rare, car il n'existe pratiquement pas de culture de l'évaluation en France, contrairement à d'autres pays comme ceux du monde anglo-saxon. Pour la réalisation de ce suivi, les auteurs donnent un certain nombre d'outils méthodologiques, comme des fiches d'évaluation quantitative et qualitative du dispositif.

Le dernier chapitre est consacré à la présentation d'une expérimentation menée dans un collège, c'est-à-dire la mise en œuvre en 2006 des outils présentés dans l'ouvrage, dans un collège situé en zone semi-rurale de plus de 400 élèves et avec un effectif de 35 enseignants. Il s'agit d'une parfaite illustration de cette ingénierie de la médiation avec la présentation des différentes étapes de la mise en place du projet de médiation dans l'établissement. Le projet a démarré lors de l'année scolaire 2006-2007 avec 16 médiateurs formés et 8 autres l'année suivante et de 6 à 8 les autres années. Au cours de la première année, il y a eu 37 médiations et 50 en 2011-12, ce qui peut représenter un résultat encourageant, mais ce faible nombre démontre aussi que la médiation est loin de constituer un réflexe naturel en matière de

gestion des conflits et que, malgré les actions de sensibilisation, elle demeure encore une contre-culture dans nos sociétés. En effet, l'évaluation du dispositif montre que c'est surtout la conseillère principale d'éducation qui renvoie les affaires en médiation et qu'un faible nombre d'élèves saisissent directement les médiateurs pour gérer leur conflit. L'analyse des résultats montre que ce sont les plus jeunes, c'est-à-dire ceux des classes 6èmes et dans une moindre mesure de 5èmes, qui sont les plus gros pourvoyeurs de médiations ce qui démontre l'intérêt de commencer cet apprentissage à la médiation au niveau du primaire pour que se développe une véritable culture de médiation.

Un autre enseignement de l'évaluation réside dans les résultats de la médiation avec la création d'une normativité reposant sur des catégories tirées, de ce que J. Habermas appelle le « monde vécu » et permettant une pacification des relations scolaires comme « *ne plus se croiser* », « *s'ignorer* », « *ne plus se parler* »... (p.160).

Enfin, les auteurs soulignent l'intérêt de la médiation comme expérience personnelle pour les médiateurs, car « *outré l'estime de soi qui s'en trouve améliorée, la médiation permet également de construire des compétences sociales et civiques, et offre aux élèves des moyens originaux de prendre des responsabilités dans la vie du collège.* » (p.163). Au-delà des évaluations purement quantitatives sur le nombre d'affaires gérées par les élèves, ce sont ces résultats plus qualitatifs qui montrent que la médiation représente un véritable apprentissage à la citoyenneté et aux règles de la vie en commun qui font cruellement défaut dans nos sociétés actuelles.

[Retour au sommaire](#)

## VIOLENCE ET MEDIATION A L'ECOLE ET AU COLLEGE

Jean-Louis RIVAUX

**Yann ALGAN, Nina GUYON, Elise HUILLERY, Comment lutter contre la violence scolaire et le harcèlement à l'école et au collège ? Rapport d'évaluation – Ministère de la Ville – Avril 2015, 199p**

**E**ffets du dispositif de médiation sociale France, Médiation et d'un dispositif de prise de conscience du niveau de violence.

Le LIEPP (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) a publié,

au mois d'avril 2015, à la demande du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, un rapport d'évaluation qui s'intitule : « *Comment lutter contre la violence et le harcèlement à l'école et au collège ?...* », en

réponse à un appel à projet (intitulé « *Médiation sociale en milieu scolaire* ») lancé par le Ministère chargé de la jeunesse<sup>59</sup>.

**Présentation du travail de terrain :** Le travail de l'équipe de Sciences Po a été d'évaluer en parallèle, deux dispositifs différents : le premier est un dispositif de médiation sociale en milieu scolaire mis en place par l'association France Médiation et impliquant « *le déploiement de 40 médiateurs dont la mission est de prévenir et réguler la violence par des actions de médiation sociale au sein de 40 sites scolaires.* »<sup>60</sup>. Le second, porté directement par Sciences Po, étant une enquête de victimisation menée par les personnels des Etablissements scolaires, dont les résultats sont retournés, après traitement, aux équipes éducatives. A travers ces deux dispositifs, qui n'ont ni les mêmes méthodes ni les mêmes objectifs, et qui sont donc difficilement comparables, il s'agit de vérifier, expérimentalement, l'impact de la médiation sur le milieu visé, c'est-à-dire son efficacité dans la lutte contre la violence et le harcèlement « entre pairs » (page 17), mais d'autres objectifs sont également envisagés, comme on le verra ci-dessous. Le milieu sociologique étudié étant celui des « zones urbaines sensibles », sur l'ensemble de la France. Projet ambitieux dans sa conception, c'est aussi un énorme travail dans sa réalisation : mettre en œuvre deux expérimentations (« *grandeur nature* » selon la formule utilisée page 17) qui s'étendent sur une durée de deux ans, même si la durée réelle de l'opération sur le terrain, comme on peut le lire page 39, recouvre une période plus brève : de juillet 2013 à juillet 2014.

**L'évaluation du travail de terrain :** Ce projet a donné naissance à un rapport-fleuve, rigoureux et méthodique, de 129 pages, et une centaine de tableaux statistiques. Nous allons suivre ce rapport, pas à pas, dans une première partie. Nous nous permettrons de présenter, en deuxième partie de cet article, quelques réserves, elles n'enlèvent rien à la qualité du travail de ceux qui ont réalisé ce projet et de ceux qui l'ont évalué.

### Méthode suivie et résultats obtenus :

Les premières pages nous résumant, avec lucidité, l'impact des 2 programmes.

- Celui de France Médiation appelé « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » (désormais MSMS) : il fait appel à 40

médiateurs chargés de médiation sociale sur des sites scolaires (collèges et écoles). Cette action, dit le rapport, entraîne les résultats suivants : baisse du taux de harcèlement de 11% dans les collèges, plus faible en primaire.

Dans le détail, le niveau des résultats obtenus (performances scolaires, bien-être des élèves) ne varie guère, l'action de médiateurs expérimentés pouvant améliorer les résultats, mais de façon contrastée, en fonction de l'âge ou du sexe des élèves.

- L'autre programme « Prise de conscience/enquête de victimisation » (désormais PC/EV) a eu peu d'impact ou aucun impact (en particulier sur les résultats scolaires) dans les 40 écoles où il s'est déroulé, parfois même la violence constatée a augmenté (voir fin de la page 7).

Rappelons que l'échantillon sélectionné par tirage au sort (page 19) est le suivant : 306 établissements : 115 écoles et 40 collèges pour MSMS, 40 écoles pour PC/EV ; Le reste constituant les établissements témoins, qui seront donc présentés en premier.

Les résultats d'ensemble de cette évaluation restent en demi-teinte : les adjectifs qui la qualifient vont, le plus souvent, de « contrastés » à « hétérogènes ».

Le rapport se poursuit par une présentation de la méthode suivie par les chercheurs : comment isoler le rôle de la violence et y trouver un « effet causal » sur les « trajectoires scolaires » ?

Peut-on prouver que l'accroissement des « compétences non-cognitives » (i.e. les qualités personnelles) comme le contrôle des émotions, l'effort, l'initiative que développe la médiation, ont un effet sur la réussite future ?

Peut-on prouver que la diminution du harcèlement et de la violence modifie les « compétence non-cognitives » en question ? Pour ce faire, les programmes comparent les Etablissements de référence aux Etablissements testés.

### Etat des lieux dans les Etablissements de référence<sup>61</sup>

-le point de vue des élèves : par l'intermédiaire d'un questionnaire concernant la violence constatée et ses différents types : verbale, physique, comme bousculades, humiliations, cyber-attaques etc... répétée ou non. 9% des collégiens déclarent souffrir de harcèlement régulier physique ou verbal avec de légères différences suivant le niveau de la classe et d'après le sexe. Mais, le commentaire du graphique 3.3 montre une certaine « banalisation » de la violence, bien que les mots de banalisation ou de tolérance

<sup>59</sup> Il a été aussi publié un « policybrief » par le LIEPP sur le même sujet, en juin 2015, mais qui ne traite qu'une partie du contenu de cette étude.

<sup>60</sup> Yann ALGAN, Nina GUYON, Elise HUILLERY, Comment lutter contre la violence scolaire et le harcèlement à l'école et au collège? Effets du dispositif de médiation sociale France, Médiation et d'un dispositif de prise de conscience du niveau de violence – Rapport d'évaluation op.cit. p.4

<sup>61</sup> Cette partie concerne les points 3.1, 3.2 et 3.3 du rapport

de la violence n'apparaissent pas dans le rapport. Le chiffre ne varie guère pour les écoles, où la violence, au même niveau que dans les collèges, semble également diffuse mais ne touche réellement qu'un nombre limité d'individus.

-le point de vue des parents : ils constatent des réticences répétées pour environ 9% des élèves, c'est-à-dire de leurs enfants, à se rendre au collège.

-le point de vue des enseignants : la perception de la violence, sous quelque forme que ce soit, apparaît légèrement supérieure (13% au collège, 12,50% à l'école).

Le bien-être psychologique des élèves des établissements de référence (rappelons qu'il s'agit des établissements témoins) est élevé : « ils aiment aller à l'école » pour la grande majorité, 42,8% sont satisfaits de leur vie au collège et 84,4% de leur vie dans leur école. Le niveau « d'estime de soi » y est élevé : autour de 70%.

Néanmoins, les statistiques concernant la confiance dans les membres de la communauté scolaire révèlent des chiffres étonnants : 13% seulement envers les camarades, assez faible pour les professeurs (23%) et un niveau de confiance un peu plus élevé envers les CPE et surveillants (30%). Est-ce compatible avec le sentiment de « bien-être psychologique » qu'expriment les élèves dans ces établissements témoins ?

#### Que se passe-t-il dans les Etablissements testés ?<sup>62</sup>

- Le programme MSMS dans les collèges : C'est une « approche globale » qui combine la médiation par les pairs, la médiation école-famille et la médiation sociale aux abords des établissements. Les médiateurs sociaux formés et recrutés par France Médiation (âge moyen 33ans) servent d'interface, gèrent les conflits aux abords, luttent contre la violence, le « décrochage » et l'absentéisme, ils mettent en place des « tables rondes » pour les élèves, la médiation par les pairs n'est pas la partie la plus significative de leur tâche : cette pratique n'est mise en place que dans 45% des collèges, le résultat est décrit comme « *décevant* »<sup>63</sup>.

-le programme MSMS dans les écoles : la médiation par les pairs a mieux fonctionné puisque 63% des écoles considérées y ont eu recours, par contre, peu d'actions de médiation dans les conflits entre la famille et l'équipe éducative. L'accueil par les enseignants et le « personnel scolaire » est « *satisfaisant* » sans

être « *exceptionnel* », les médiateurs sont donc, dans l'ensemble, plutôt « *bien vus* ». La médiation par les pairs qui, pour certains, est le fondement de la médiation scolaire ne représente qu'une partie de l'action du programme MSMS, qui se définit donc bien comme un programme de médiation sociale et non pas comme un programme de médiation scolaire.

- Le programme PC/EV : conçue par l'équipe de Sciences Po, il consiste en un questionnaire distribué aux parents, aux élèves et aux enseignants puis restitué après dépouillement, environ 7 mois plus tard.

Les chercheurs nous informent ensuite concernant l'évaluation d'impact de la méthode scientifique qu'ils ont suivie avec une extrême rigueur :

Par « souci d'économie budgétaire » tous les établissements ne sont pas évalués mais certains seulement par « *la méthode de l'assignation par tirage au sort* », ces établissements seront ensuite comparés, avec la même rigueur, aux établissements témoins, pour le programme MSMS comme pour le programme PC/EV<sup>64</sup>. Nous accepterons les résultats donnés pour nous intéresser de plus près aux « *effets des dispositifs* »<sup>65</sup>.

- L'équipe de Sciences Po a aussi évalué les effets des deux dispositifs : soit au collège soit à l'école, suivant le ressenti des élèves (p 85), le point de vue des adultes (p 90) ? Le bien-être des élèves, leurs résultats scolaires et les réactions des équipes éducatives. La conclusion générale (p 111) est celle que nous avons vue en deuxième partie : « *hétérogénéité des effets* », « *peu d'effets sur les compétences scolaires* » (p 97) mais, les adultes notent une baisse du niveau de la violence (p 114), « *l'efficacité du programme dépend d'abord du profil du médiateur* » (p 115), thème récurrent de toute cette évaluation. Je n'entre pas

dans les détails méthodologiques très techniques : langage de spécialistes (les évaluateurs) s'adressent en effet aux spécialistes du Ministère, dans cette partie.

#### REMARQUES ET CRITIQUES:

-**Les valeurs de la médiation** : le rapport sur ces deux expérimentations tente de répondre à la question : « comment lutter contre la violence et le harcèlement à l'école et au collège ? », il considère, implicitement, que nous nous trouvons bien, avec ce type d'énoncé, dans le cadre de la médiation. On

---

Les élèves se traitent-ils de « faquins » ou de « fâcheux » ?

---

62 (Points 4, 5, 6 et 7 du rapport)

63 Ibidem p.46

64 Ibidem p. 72

65 Ibidem p.85

peut se demander, en réalité, si le conflit (qui fait entrer en ligne de compte le harceleur et le harcelé, le bourreau et la victime etc.) n'est pas le point de base où s'origine toute médiation ; la violence, sous toutes ses formes, n'étant qu'un des « sous-produits » du conflit qui nécessite pour son règlement l'implication volontaire des parties. J'ai l'impression que nous ne sommes pas dans ce cadre et qu'il s'agit plus, dans ces établissements, de « lutter » (c'est le mot choisi) contre la violence, l'absentéisme ou le « décrochage » scolaire par des moyens tout à fait appropriés mais dont la médiation n'est qu'une (petite) partie. On trouvera, dans le rapport, une définition de la médiation très générale<sup>66</sup> et donc tout à fait acceptable, par contre il n'est jamais question des valeurs (sauf, très marginalement, p 94) sur lesquelles repose la médiation ; peut-être que les chercheurs ne les ont pas trouvées sous leur scalpel.....N'est-ce pas un véritable exploit que de vouloir combattre la violence en dehors de toute relation ou référence à des valeurs ? <sup>67</sup>

**-le problème du temps :** j'ai fait remarquer précédemment que les expériences se déroulent sur une durée réelle d'un an : est-ce suffisant pour que s'installe, dans le collège ou l'école que l'on considère, une « culture de la médiation » ? Les praticiens de la médiation scolaire (je pense à l'Association AMELY) travaillent sur des périodes de trois, voire quatre ans, c'est-à-dire forment des élèves, s'assurent des appuis –comme ceux très précieux- des CPE ou du personnel de direction. La médiation n'est pas un « truc » qui peut tomber du ciel et résoudre les tensions, conflits, agressions par un coup de baguette magique. La médiation peut être semée, mais elle doit prendre racine avant de fleurir, c'est un phénomène de société, certes, mais nier qu'il s'inscrive dans le temps (c'est-à-dire dans le déroulement de l'histoire) c'est faire de la médiation un gadget. La sociabilité non seulement ne se décrète pas, mais elle s'instaure, par un apprentissage long et patient.

**-la géographie :** il est tout à fait scientifique de comparer les établissements sujets des deux expérimentations avec des établissements témoins de même type sociologique dans des zones – dites sensibles ou prioritaires - bien définies géographiquement (tableaux) et clairement

comparables. Pourtant des comparaisons avec quelques établissements privés (soit témoins soit expérimentaux) auraient été possibles ; pourquoi s'en être .....privés ?

Mais l'établissement scolaire est aussi, en lui-même, un lieu géographique avec ses spécificités : l'hyper proximité d'une masse disparate par sa composition (statut, âge, culture etc.) dans un espace donné, pendant un temps donné : on peut établir une comparaison avec le périphérique parisien, bondé à midi, vide à minuit. Existe-t-il une structure qui pousse plus ses membres à l'affrontement et au conflit ?<sup>68</sup> . A cet égard, je déplore que les élèves soient devenus des

---

« Le petit de la cour du  
collège »

---

entités statistiques dont la réalité physique nous échappe : par exemple, les injures : sont-elles ludiques<sup>69</sup>, racistes, sexistes ? Les élèves se traitent-ils de « faquins » ou de « fâcheux » ? Quant au facteur « entassement dans un lieu donné pendant un temps donné », il paraît tellement « normal » qu'on n'en tire plus aucune conséquence et aucun ... enseignement. Seules les difficultés de recrutement des enseignants dans les zones sensibles (et même dans les autres) nous rappellent à la réalité, celle de la permanence d'une ambiance conflictuelle.

**le problème de la rivalité mimétique :** La violence n'est pas due simplement aux facteurs définis dans ce rapport : il est étonnant que l'on ne parle jamais de la violence rivalitaire, pourtant bien réelle, portant sur les « fringues », les notes, l'allure, etc. Éléments universels qui ne se trouvent pas seulement dans les « quartiers prioritaires ».

Dans le même ordre d'idées, comment ne pas voir dans « *le petit de la cour du collège* » (p 21) une « victime émissaire », tout comme l'élève (tableau 3.1 p 23) dont on se « *moque pour sa bonne conduite* ». Les auteurs auront sans doute lu l'ouvrage de René GIRARD « *La violence et le sacré* », 1972, sans en tirer tout le profit nécessaire. On peut le regretter.

Voilà, d'ailleurs, qui nous renvoie directement à la place que doivent avoir les élèves dans la médiation : la première, pour qu'ils puissent retrouver en tant que médiateurs ou en tant que médiés, une certaine autonomie, le respect d'eux-mêmes et des autres (ce n'est pas l'estime de soi) et disons-le clairement retrouver aussi assez de pouvoir pour découvrir leur juste place dans la

<sup>66</sup> Ibidem p.38

<sup>67</sup> De la même façon, en ce qui concerne l'expression « enquête de victimisation », il est difficile de ne pas penser au « triangle de Karpman », avec persécuteurs, victimes et sauveurs ; schéma habituellement rejeté en médiation.

<sup>68</sup> Qu'est-ce qu'une classe ? Qu'est-ce que « faire la classe ? ». On peut relire l'ouvrage de Jean-Paul BRIGHELLI intitulé « La fabrique du crétin » Folio.2005, ou celui de Daniel PENNAC, « Chagrin d'école » Ed. Gallimard. 2007. La liste n'est pas limitative.

<sup>69</sup> Cet aspect semble avoir totalement échappé tant aux expérimentateurs qu'aux évaluateurs.



communauté scolaire, lorsqu'ils en comprennent – puisqu'ils contribuent à les créer - les règles et les lois.

**En conclusion**, ce rapport montre que l'impact de ces deux formes de médiation aboutit à des résultats peu significatifs, dans l'ensemble. Mais, est-ce du sectarisme que de rappeler qu'il existe aussi des formes de médiation (à l'école ou au collège) qui fonctionnent ; ne les oublions pas et ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Bien plus, il serait dangereux de laisser croire, sans réagir, que « *la médiation sociale en milieu scolaire* » telle qu'elle apparaît à travers ces

expérimentations est similaire à « *la médiation scolaire* ». La volonté, manifestement utilitariste, de ces deux programmes est-elle compatible avec la Médiation, qui crée du lien et redonne de l'autonomie et du pouvoir à ceux qui n'en n'ont pas ?

[Retour au sommaire](#)

---

« *Mais est-ce du sectarisme* »...

---



# Notes bibliographiques

## Médiations scolaire en Belgique

- Bernaerdt, G. (2005). Richesses et ambiguïtés de la posture du médiateur. In : Timmermans, J. Médiations en milieu scolaire. Les politiques sociales, n°1&2 - 65ème année, 2004, pp. 58-59.
- Circulaire N° 1884 « Equipes mobiles et médiation scolaire » (24 /05 /2007). En ligne in <http://www.enseignement.be/index.php?page=4264>
- Circulaire N° 01000 : « Equipes mobiles susceptibles d'intervenir au sein des établissements scolaires concernés par un phénomène de violence ou de décrochage scolaire » (19/11/2004) [http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/1127\\_20041123112058.pdf](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/1127_20041123112058.pdf)
- Circulaire N° 3038 « Appel à projet relatif aux formations d'élèves à la médiation par les pairs ou à la délégation » (2010). En ligne in [http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/3247\\_20100224135852.doc](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/3247_20100224135852.doc)
- Circulaire n° 5415 « Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire » (2015). En ligne in [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/41395\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/41395_000.pdf)
- Circulaire N°4961 du 26/08/2014 : « Service de médiation scolaire et Service des équipes mobiles ». En ligne : [http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20%20Circulaire%204961%20\(5185\\_20140826\\_153341\).pdf](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20%20Circulaire%204961%20(5185_20140826_153341).pdf)
- [http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20%20Circulaire%204961%20\(5185\\_20140826\\_153341\).pdf](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20%20Circulaire%204961%20(5185_20140826_153341).pdf)
- Décret visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives (30 juin 1998 modifié le 12 mai 2004). En ligne [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/22209\\_002.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/22209_002.pdf)
- Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire (21 /11 /2013 modifié le 03/04/2014). En ligne : [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39909\\_001.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39909_001.pdf)
- Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation D. 21-11-2013. En ligne : [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39910\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39910_000.pdf)
- Décret portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement D. 14-07-2015. Dispositions modifiant le décret du 21 novembre 2013 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire. En ligne : [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/41711\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/41711_000.pdf)
- Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (1997). En ligne, [http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do\\_id=401](http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=401)
- L'arrêté royal du 12 juin 2013 relatif à la prolongation 2013 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 <https://www.besafe.be/fr/pleins-feux-sur/prolongation-2013-plans-strat%C3%A9giques-s%C3%A9curit%C3%A9-et-pr%C3%A9vention-2007-2010>
- Loi du 30.03.1994 portant des dispositions sociales, art.69 et l'A.R. du 09.04.2007 déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière des Villes et Communes bénéficiaires
- Dethier, B., & Schoenaers, F (2012). Etat des lieux et paysage de la médiation scolaire en Belgique francophone. Liège : Presse Universitaire de Liège.
- Mirimanoff, J. ( 2013). Médiation et jeunesse: Mineurs et médiations familiales, scolaires et pénales en milieu francophones. Bruxelles : Ed. Larcier, pp 439-458
- Olgierd K., Schoenaers F., Dubois C. , & Dethier, B.(2012) La médiation scolaire. Un regard des acteurs sur leurs pratiques. Bruxelles : De Boeck.
- Verhoeven, M. (1997). Mutations normatives et champ scolaire : le cas de la médiation scolaire. In: J. De Munck & M. Verhoeven (1997). Les mutations du rapport à la norme, un changement dans la modernité ? Bruxelles : De Boeck, pp. 247- 268.

## La médiation par les pairs en milieu scolaire : regard d'une formatrice

- BONAFE-SCHMITT J.-P. (2000). La médiation scolaire par les élèves. Paris : ESF.
- DELEGATION MINISTERIELLE CHARGÉE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE, Charte de qualité de la médiation par les pairs pour les intervenants dans les écoles, collèges, lycées. Ministère de l'Éducation Nationale, Aout 2013.
- DURIF-VAREMBONT, J.-P., MERCADER P., DURIF-VAREMBONT, C. Violences verbales en milieu scolaire et banalisation du langage : l'ouverture des médiations de la parole. *Adolescence*, 2013/31, (1), p.95-106
- DURIF-VAREMBONT, C. (2005). Place et prise en compte de la parole dans la médiation par les pairs, in GAILLARD B. (dir.). *Les violences en milieu scolaire et éducatif*. Connaître, prévenir, intervenir, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005, p.441-444.
- GAILLARD, B., & DURIF-VAREMBONT, J.-P. (2007). *La médiation. Théorie et pratiques*. Paris : L'Harmattan
- MATHIEU, S. (2013). *La médiation scolaire par les pairs. Mise en place et évaluation dans un collège*. Mémoire de diplôme du Master 2 Professionnel de Médiation. Sous la direction de Christiane Durif-Varembont. Université Lyon 2. Tutrice professionnelle : Sabine Morel

## Une pionnière de la médiation scolaire dans le plat pays

### Ouvrages

- Timmermans J, Belgique : Médiation familiale et écoute des mineurs : expériences tirées de la pratique, in *Médiation et Jeunesse*, Mirimanoff J. (dir), Ed. Larcier, Belgique, août 2013.
- Timmermans J, Médiation en milieu scolaire en Belgique francophone, in *Médiation et Jeunesse*, Mirimanoff J. (dir), Ed. Larcier, Belgique, août 2013.
- Souquet Marianne, Joëlle Timmermans, Franck Duquesne, Genicot Anne, *Des outils pour la médiation en milieu scolaire*, in Mirimanoff J. (dir), Suisse/France/Belgique, 2013.
- Collectif, *Livret Pédagogique du DVD, Une manière de s'entendre, la médiation*, van den Steen H (dir.), co-production CEM, CVB, CAAJ, Bruxelles, 2011.
- Collectif coordonné par le Service public fédéral Intérieur, Direction général Sécurité et Prévention, « Médiation de quartier », Bruxelles, 2011. Traduit en 4 langues français, néerlandais, allemand et anglais.
- Geuens Th., Timmermans J., *Médiation SAC : pas à pas/ GAS-bemiddeling : stap per stap ; SPP/Intégration Sociale/POD*, Bruxelles, 2008. Traduit en français et néerlandais.
- Timmermans J (dir), Dechaux G, *Médiations en milieu scolaire*, Politiques Sociales, Bruxelles, 2005. traduit en espagnol Ed.Hacer, Barcelona, 2005.
- Timmermans-Delwart, J., *Devenir Son Propre Médiateur*, Chronique Sociale, Lyon, 2004 – nouvelle édition enrichie, 2015.
- Bayada B. et Boubault G (dir.), *Pratiques d'éducation non-violente, nouveaux apprentissages pour mettre la violence hors-jeu*, Ed. Charles-Léopold Mayer, Paris-Lausanne, 2004.

### Vidéos et DVD

- Collectif, DVD, *Une manière de s'entendre, la médiation*, van den Steen H (dir.), co-production CEM, CVB,CAAJ, Bruxelles, 2011.
- Timmermans J., Denis C., Mottiaux L., *Les médiateurs en herbe*, Université de Paix/U.P., Namur, 2000.
- Timmermans J., d'Otreppe H., *Devenir Son Propre Médiateur*, Ed. Le Souffle, Bruxelles, 1999.
- Timmermans J, Denis C, d'Otreppe H, *La médiation par les pairs, facteur de changement*, Université de Paix, Namur, 1996

[Retour au sommaire](#)

## Cette publication a été réalisée par

Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT : initiateur de « la Lettre des Médiations »

Avec la collaboration de  
Sheila GUYOT-SUTHERLAND  
Christiane WICKY  
Jean-Louis RIVAUX

Bienvenue à  
Fathi BEN MRAD  
Pierre GRAND

Nos remerciements à  
Christiane DURIF-VAREMBONT  
Joëlle TIMMERMANS  
*Serge CHARBONNEAU*  
pour leur article

<b>Correspondants de « La lettre des médiations »</b>	
Serge <b>CHARBONNEAU</b> (ROJAQ)	<b>CANADA</b>
Paul <b>DEMARET</b> (Centre Médiation)	<b>LUXEMBOURG</b>
Jean <b>GAY</b> (Conflit.ch)	<b>SUISSE</b>
Joëlle <b>TIMMERMAN</b> (Le souffle)	<b>BELGIQUE</b>
Juliano Alves <b>LOPES</b>	<b>BRESIL</b>

et à tous ceux qui pourront nous aider à faire connaître et partager les expériences de médiation.

Maquette  
Denis PICON

Nous contacter :  
[letmed@numericable.fr](mailto:letmed@numericable.fr)

[Retour au sommaire](#)

Tous les articles sont en ©

ISSN en cours